



Communauté de Communes

## **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Procès-Verbal de la réunion du 16 mai 2023 à 18h30**

### **au Siège – Abbaye de la Séauve sur Semène**

**Président : M. Frédéric GIRODET**

**Secrétariat de séance : M. François MARCEAU**

**Etaient présents :**

Commune d'AUREC SUR LOIRE :

M. VIAL, Mme JOLIVET,  
Mme GOMEZ, M. ARNAUD,  
M. VALEYRE,

Commune de SAINT JUST MALMONT :

M. GIRODET, Mme BONNEFOY,  
M. BUGNAZET, M. MASSARDIER,  
Mme PRADIER, M. MOLLE,  
Mme VINSON,

Commune de SAINT DIDIER EN VELAY :

M. SALGADO, Mme GINET,

Commune de SAINT FERREOL D'AUROURE :

M. RIVET,

Commune de PONT SALOMON :

M. DURIEUX, M. MARCEAU,  
Mme ADJERIOU

Commune de LA SEAUVE SUR SEMENE :

M. MARCON (à partir du point 2),  
Mme SANDRON,

Commune de SAINT VICTOR MALESCOURS :

M. BOMPUIS, Mme ROYON

**Etaient excusés représentés :**

Mme TEYSSIER : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à M. VIAL

M. HAURY : Commune d'Aurec sur Loire : Pouvoir donné à Mme GOMEZ

M. DUFAURE DE CITRES : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à M. SALGADO

Mme CHALANCON-LYOTHIER : Commune de Saint Didier en Velay : Pouvoir donné à Mme GINET

Mme BENABDESLAM : Commune de Saint Ferréol d'Auroure : Pouvoir à M. RIVET

**Étaient excusées :**

Mme TARERAT : Commune de Saint Didier en Velay

Mme JANISSET : Commune d'Aurec sur Loire

Mme VILLEVIEILLE : Commune de Saint Ferréol d'Auroure

M. BLANCHARD : Commune de Saint Ferréol d'Auroure

M. MARCON : Commune de La Séauve sur Semène (jusqu'au point 1)

## ORDRE DU JOUR

### **Administration Générale**

- *Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023*
- *Lecture des décisions prises en application de l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT*
- *Rapport d'activités 2022*

### **Finances – Mutualisation**

- *Schéma de Mutualisation : Bilan 2022 des actions*
- *Budget Régie Assainissement : Décision Modificative n°1*

### **Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme**

- *Parc Aqualudique : Avenant au marché*

### **Culture- Patrimoine**

- *Médiathèques et Bibliothèques communautaires : Elimination des documents*
- *Musée de la Faulx : Avenants aux marchés*

### **Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance**

- *Composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance*

Monsieur le Président ouvre la séance du conseil communautaire et remercie la presse qui relate et donne des informations aux lecteurs du journal. Il propose de nommer Monsieur MARCEAU secrétaire de séance. Il tient à le remercier car il souligne ses bonnes corrections et son sérieux.

Monsieur MARCEAU procède à l'appel :

- 21 conseillers communautaires présents,
- 5 conseillers communautaires excusés qui ont donné pouvoir (Mme TEYSSIER à M. VIAL, M. HAURY à Mme GOMEZ, M. DUFAURE DE CITRES à M. SALGADO, Mme CHALANCON-LYOTHIER à Mme GINET, Mme BENABDESLAM à M. RIVET)
- 4 conseillers communautaires excusés (Mme TARERAT, Mme JANISSET, Mme VILLEVIEILLE, M. BLANCHARD)
- 1 conseiller communautaire en retard (M. MARCON)

Le Quorum est atteint.

Monsieur le Président remercie Monsieur MARCEAU.

Monsieur le Président propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

**Administration Générale :**  
**Lecture des décisions prises en application de**  
**l'article L 5211-10 alinéas 3 et 4 du CGCT**

## **Rapport n° 1**

**- Décisions du Président :**

**Décision n°20230313\_P\_031** du 13 mars 2023 concernant la signature d'une convention de prestation avec « L'ASSOCIATION L'HURLUBERLU » dans le cadre d'une animation activités Arts du Cirque pour le RPE, les EAJE Croq'Malice et Les Matrus pour un montant de 1 079,03 € TTC,

**Décision n°20230313\_P\_032** du 13 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec Christian Bonnefoy pour l'organisation d'une exposition « Les Arts de la Semène » à titre gracieux,

**Décision n°20230323\_P\_033** du 23 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec Elisabeth Magant pour l'organisation d'une exposition « Les Arts de la Semène » à titre gracieux,

**Décision n°20230323\_P\_034** du 23 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec Christiane Masse pour l'organisation d'une exposition « Les Arts de la Semène » à titre gracieux,

**Décision n°20230323\_P\_035** du 23 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec Nadège David pour l'organisation d'une exposition « Les Arts de la Semène » à titre gracieux,

**Décision n°20230323\_P\_036** du 23 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec Sophie Tardy pour l'organisation d'une exposition « Les Arts de la Semène » à titre gracieux,

**Décision n°20230323\_P\_037** du 23 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec Jeanine Reynaud Million pour l'organisation d'une exposition « Les Arts de la Semène » à titre gracieux,

**Décision n°20230323\_P\_038** du 23 mars 2023 concernant la signature d'une convention de partenariat avec la CAF « les Promeneurs du Net » pour une mission éducative sur internet,

**Décision n°20230323\_P\_039** du 23 mars 2023 concernant la signature d'un contrat pour le nettoyage des vitres des structures communautaires pour l'année 2023 pour un montant de 2 500,00 € HT,

**Décision n°20230323\_P\_040** du 23 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec l'Office des Sports Aurecois pour des animations sportives dans le cadre de la semaine du sport en faveur des enfants de l'accueil de loisirs « ILOJEUX » à titre gracieux,

**Décision n°20230323\_P\_041** du 23 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec la « Fédération Française des motards en colère » pour des ateliers sur le thème de la Sécurité Routière pour un coût de 400,00 € HT,

**Décision n°20230327\_P\_042** du 27 mars 2023 concernant la signature d'un contrat avec l'entreprise DESAUTÉL pour les vérifications périodiques obligatoires des équipements incendie pour les ERP Communautaires pour un montant de 459,80 € HT,

**Décision n°20230330\_P\_043** du 30 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec le camping « Lac de Devesset » relative à l'organisation d'un camp enfance pour l'hébergement en camping pour un groupe de 24 enfants âgés de 9-11 ans pour un montant de 578,00 € TTC,

**Décision n°20230330\_P\_044** du 30 mars 2023 concernant la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation avec l'Association La Caravelle » pour un coût de 220,00 € TTC,

**Décision n°20230330\_P\_045** du 30 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec la Communauté de Communes Du Pilat Rhodanien relative à l'organisation d'un camp jeunesse pour l'hébergement au camping de la Lône pour un groupe de 32 jeunes âgés de 12 à 14 ans pour un montant de 1 022,40 € TTC,

**Décision n°20230330\_P\_046** du 30 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec « UCOL du Pays Roussillonnais » relative à l'organisation d'un camp enfance pour l'hébergement en pension complète pour un groupe de 24 enfants âgés de 6 à 8 ans au centre Marchisio pour un coût de 2 194,00 € TTC,

**Décision n°20230331\_P\_047** du 31 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec Aquadis Loisirs camping Pont d'Avignon relative à l'organisation d'un camp jeunesse pour l'hébergement en camping pour un groupe de 32 jeunes âgés de 15 à 17 ans pour un montant de 1 855,00 € TTC,

**Décision n°20230331\_P\_048** du 31 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec le « Vert Plateau » relative à l'organisation d'un camp enfance pour l'hébergement en pension complète ainsi que des activités canoë et piscine pour un groupe de 24 enfants âgés de 9-11 ans pour un coût de 4 647,00 € TTC,

**Décision n°20230331\_P\_049** du 31 mars 2023 concernant la signature d'une convention avec la mairie de Saint Athème relative à l'organisation d'un camp jeunesse pour l'hébergement au camping « Le Rambaud » pour un groupe de 32 jeunes âgés de 12 à 14 ans pour un montant de 964,00 € TTC,

**Décision n°20230405\_P\_050** du 05 avril 2023 concernant la signature d'un contrat de cession de droits d'exploitation avec l'Association La Poêle à gratter pour la représentation d'un spectacle « P'tits maux d'mômes » dans le cadre de la fête des Tites Z'oreilles pour un montant de 1 582,50 € TTC,

**Décision n°20230405\_P\_051** du 05 avril 2023 concernant la signature d'une convention avec la « Ludothèque Ricochet » pour des séances d'ateliers ludothèque en faveur des enfants du Relais Petite Enfance pour un coût de 368,26 € TTC,

**Décision n°20230406\_P\_052** du 06 avril 2023 concernant la signature d'une convention avec Marine SCHMITT pour l'organisation de 21 ateliers « éveil de la nature » en demi-journée dans le cadre des actions Fonds Public et Territoire en faveur des enfants accueillis en structure petite enfance du territoire Loire-Semène pour un montant de 3 307,50 € TTC,

**Décision n°20230406\_P\_053** du 06 avril 2023 concernant la signature d'un contrat avec Alpes Contrôles pour la réalisation d'investigations complémentaires concernant la pollution des sols sur l'ancienne friche industrielle ZA La Flachère sur la Commune d'Aurec-sur-Loire pour un coût de 7 600,00 € HT,

**Décision n°20230412\_P\_054** du 12 avril 2023 concernant la signature d'une convention avec « SPL LES RIVES D'AUREC » relative à l'organisation d'un camps enfance pour l'hébergement en pension complète ainsi que des activités pour un groupe de 24 enfants âgés de 6 à 8 ans pour un montant de 2 071,14 € TTC,

**Décision n°20230413\_P\_055** du 13 avril 2023 concernant la signature d'une convention avec Zelihan BANVILLET pour un atelier rencontre à la médiathèque de Saint Didier en Velay d'une Mangaka pour un montant de 490,93 € HT,

**Décision n°20230417\_P\_056** du 17 avril 2023 concernant la signature d'une convention avec Marine SCHMITT pour l'organisation de 13 ateliers « éveil de la nature » sur une journée dans le cadre des actions Fonds Public et Territoire en faveur des enfants accueillis dans les structures enfance du territoire Loire-Semène pour un coût de 3 705,00 € TTC,

**Décision n°20230419\_P\_057** du 17 avril 2023 concernant la signature d'une convention avec « l'Association Sports Nature Devesset » relative à l'organisation de plusieurs activités sportives lors d'un camp enfance pour un groupe de 24 enfants du territoire âgés de 9-11 ans pour un montant de 786,00 € TTC,

**Décision n°20230420\_P\_058** du 20 avril 2023 concernant la signature d'une convention avec Yukaa pour un atelier rencontre à la médiathèque de Saint Didier en Velay d'une Mangaka pour un montant de 612,82 € HT,

**Décision n°20230424\_P\_059** du 24 avril 2023 concernant la signature d'une convention avec « l'UFCV Nouvelle Aquitaine » pour l'organisation d'une formation approfondissement du Brevet d'Aptitude aux Fonction d'Animateur pour un coût de 330,00 € TTC,

**Décision n°20230426\_P\_060** du 26 avril 2023 concernant la signature d'un contrat avec Alpes Contrôles pour la réalisation d'un contrôle technique de construction concernant la création d'une salle dédiée à la pratique de l'escalade sur la commune d'Aurec-sur-Loire pour un montant de 3 870,00 € HT,

**Décision n°20230427\_P\_061** du 27 avril 2023 concernant la signature d'une convention avec Séverine DUCHESNE-CASTILLO pour 4 journées d'atelier nommé « l'art du dénouement des contes » pour un coût de 1 901,32 € HT,

**Décision n°20230502\_P\_062** du 02 mai 2023 concernant la signature d'une convention avec Zelihan BANVILLET, mangaka autrice, pour une journée de dédicaces pour un montant de 268,87 € HT,

**Décision n°20230502\_P\_063** du 02 mai 2023 concernant la signature d'une convention avec « l'UFCV PACA » pour l'organisation d'une formation approfondissement du Brevet d'Aptitude aux Fonction d'Animateur pour un coût de 330,00 € TTC,

**Décision n°20230502\_P\_064** du 02 mai 2023 concernant la signature d'une convention « Equi'Via Equithérapie » pour des séances de médiation équine dans le cadre du projet parentalité en faveur des enfants du territoire âgés de 2 à 12 ans et plus pour un montant de 240,00 € TTC,

**- Décisions du Bureau :**

**Décision n° 20230321\_B\_029** du 21 mars 2023 concernant la convention Etude de faisabilité pour la réhabilitation d'une ancienne emprise ferroviaire en voie verte entre Firminy et La Séauve sur Semène à passer avec le Département de la Loire, le Département de la Haute-Loire, la Région Auvergne Rhône-Alpes, Saint Etienne Métropole et la ville de Firminy,

**Décision n° 20230321\_B\_030** du 21 mars 2023 concernant la subvention d'un montant de 500,00 € pour l'organisation de la manifestation « De Ferme en Ferme » prévue les 29 et 30 avril 2023 du Comité de Développement Agricole de l'Yssingelais,

**Décision n° 20230411\_B\_031** du 11 avril 2023 concernant l'adhésion 2023 à Auvergne Rhône Alpes Entreprises pour un montant de 100,00 €,

**Décision n° 20230411\_B\_032** du 11 avril 2023 concernant l'aide financière de 3 199,94 € à l'entreprise La Gourmandise Glacée de La Séauve sur Semène dans le cadre du Fonds d'Intervention Local Loire Semène,

**Décision n° 20230411\_B\_033** du 11 avril 2023 concernant le contrat de domiciliation d'entreprises à la Pépinière du Viaduc de Pont Salomon à passer avec Optima Régulation d'un montant de 144,00 € TTC,

**Décision n° 20230411\_B\_034** du 11 avril 2023 concernant le Contrat d'apprentissage à passer avec le CFA ADASA en faveur de Madame Manon CROZE,

**Décision n° 20230411\_B\_035** du 11 avril 2023 concernant la cotisation 2023 à l'Association Nationale des Maires de France pour un montant de 1 111,56 €,

**Décision n° 20230411\_B\_036** du 11 avril 2023 concernant l'adhésion 2023 au CIPRO 43 pour un montant de 20,00 €,

**Décision n° 20230411\_B\_037** du 11 avril 2023 concernant la demande d'une subvention d'un montant de 6 000 € au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) 2023,

**Décision n° 20230425\_B\_038** du 25 avril 2023 concernant l'attribution du marché à l'entreprise BROC de Saint Pierre Eynac dans le cadre du Programme Voirie 2023 pour un montant de 68 992,70 € HT incluant l'affermissement de la tranche optionnelle,

**Décision n° 20230425\_B\_039** du 25 avril 2023 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention d'un montant de 2 635,00 € auprès de la CAF dans le cadre du Fonds Publics et Territoires pour la journée promotion du métier d'assistante maternelle,

**Décision n° 20230425\_B\_040** du 25 avril 2023 concernant la subvention d'un montant de 100,00 € en faveur de l'association de La Ligue de l'enseignement de la Haute-Loire permettant de financer des actions et projets menés par le dispositif « Alti pop' » en faveur des jeunes âgés de 11 à 25 ans dans le cadre de la signature d'un appel de fonds,

**Décision n° 20230425\_B\_041** du 25 avril 2023 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention d'un montant de 1 000,00 € auprès de l'association de La Ligue de l'enseignement de la Haute-Loire dans le cadre des projets menés par le dispositif « Alti pop' »,

**Décision n° 20230425\_B\_042** du 25 avril 2023 concernant la validation du Plan de Financement et demande de subvention d'un montant de 2 500,00 € auprès de la CAF dans le cadre des projets menés par le dispositif « Alti pop' »,

**Décision n° 20230425\_B\_043** du 25 avril 2023 concernant la convention de partenariat à passer avec les communes membres pour la réalisation de chantiers éducatifs dans le cadre du CISPD,

**Décision n° 20230425\_B\_044** du 25 avril 2023 concernant l'avis défavorable à la demande de dégrèvement d'un usager d'Aurec sur Loire,

Monsieur le Président donne lecture des décisions du Président n°20230313\_P\_031 à 20230502\_P\_064 et des décisions des bureaux des 21 mars et des 11 et 25 avril 2023 prises en application de l'article L.5211-10 alinéas 3 et 4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il fait remarquer le nombre de décisions qui relatent l'activité de Loire Semène, notamment au niveau de l'organisation des camps jeunesse. Il fait remarquer que les destinations locales ont été privilégiées, pour des raisons de coût de transport et aussi pour avantager les partenariats locaux. Il souligne qu'un séjour pour les 6/8 ans sera organisé à Aurec sur Loire. Il considère que c'est une bonne pratique et que c'est avant tout une bonne manière d'apprendre à vivre en groupe. Il attire l'attention sur la décision concernant le lancement de l'étude de faisabilité de la voie verte, qui part de Firminy jusqu'à

La Séauve sur Semène. Il précise qu'au départ le focus environnemental sera étudié, puis une faisabilité technique et financière. Il rappelle qu'au niveau de Loire Semène il avait été décidé d'être associée à parts égales aux autres collectivités, ce qui a été rendu possible avec l'écriture d'un cahier des charges. Il signale que cela concerne 6 collectivités pour un coût d'études total de 60 000 € soit 10 000 € par collectivité.

Arrivée de Monsieur MARCON.

Monsieur ARNAUD précise être allé se promener sur l'itinéraire de cette voie verte, qui possède beaucoup d'ouvrages. Il a constaté des tunnels très humides, notamment celui à hauteur de Saint Ferréol d'Aurore avec beaucoup d'eau qui coule et de nombreuses infiltrations au niveau de la voute. Il pense qu'un volume d'aménagement sera à étudier, avec un coût important sur ce type d'ouvrage.

Monsieur le Président confirme que les ouvrages ont été laissés à l'abandon et très mal entretenus par le propriétaire des réseaux. Par le passé, l'étanchéité était faite et des drains étaient nettoyés chaque année.

## **Administration Générale : Rapport d'activités 2022**

### **Rapport n° 2**

*Comme le stipule l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activités de la Communauté de Communes doit être présenté dans chacune des communes membres.*

*Dans ce cadre, un exemplaire du rapport sera adressé à chacun des maires pour que ces derniers en fassent communication à leurs conseils municipaux respectifs.*

*Ci-dessous, une présentation des faits marquants de l'année 2022. Le rapport complet est à la disposition des conseillers communautaires et sera consultable sur le site Internet de la Communauté de Communes Loire Semène.*

#### ***1/ Administration Générale :***

- *Population : 20 831 habitants au 01/01/2023,*
- *Le Conseil Communautaire s'est réuni à 7 reprises et le bureau à 28 reprises,*
- *Des dépenses de fonctionnement pour un montant de 10 061 966,71 €, des recettes de fonctionnement pour un montant de 10 596 703,96 €, des dépenses d'investissement pour un montant de 2 352 794,58 € et des recettes d'investissement pour un montant de 1 081 029,52 €,*
- *Budgets annexes Assainissement Régie : Section de fonctionnement (recettes : 1 406 008,68 €, dépenses : 1 383 665,57 €) - Section d'investissement (recettes : 1 672 794,02 €, dépenses : 1 671 238,74 €),*
- *Budgets annexes Assainissement DSP : Section de fonctionnement (recettes : 75 098,33 €, dépenses : 46 710,25 €) - Section d'investissement (recettes : 33 094,38 €, dépenses : 46 005,79 €),*
- *Budgets annexes Eau Potable Régie : Section de fonctionnement (recettes : 708 751,10 €, dépenses : 556 778,43 €) - Section d'investissement (recettes : 127 579,80 €, dépenses : 72 669,51 €),*

- *Budgets annexes Eau Potable DSP : Section de fonctionnement (recettes : 67 243,30 €, dépenses : 83 849,77 €) - Section d'investissement (recettes : 105 813,64 €, dépenses : 323 291,45 €),*
- *Budgets annexes Economie : Section de fonctionnement (recettes : 973 942,30 € dépenses : 884 528,02 €) - Section d'investissement (recettes : 3 184 129,59 € dépenses : 1 164 424,10 €).*

## **2/ Développement économique :**

- *Plus de parcelle disponible sur le territoire communautaire.*
- *Pépinière d'entreprises du Viaduc de Pont Salomon : 7 lots de 123 m<sup>2</sup> à 360 m<sup>2</sup> - Proposition de location pour une durée limitée de 24 mois renouvelable 11 mois - Renouvellement de bail pour l'entreprise ALPHA PUB. Pas de module disponible.*
- *Hôtel d'Entreprises de Saint-Just-Malmont : 7 lots de 16 m<sup>2</sup> à 260 m<sup>2</sup> - Proposition de location à des porteurs de projet « tertiaire » pour une durée limitée de 24 mois renouvelables 11 mois – Renouvellement de baux : GEOA / TRANSPORTS ROUSSON. Disponibilité d'un module de 260 m<sup>2</sup> au 31/12/2022.*  
*Projets en cours :*
- *ZA de Bramard : Phase administrative pour obtenir les autorisations environnementales - Consultation des services - Enquête publique - Autorisation préfectorale – Projet revu à la baisse par rapport à l'impact sur la biodiversité – Mise en place de mesures compensatoires pour un montant de 37 626.10 € TTC - Aménagement ZA: Attribution du marché de travaux de défrichage, d'abattage et de libération d'emprise de la future ZA de Bramard (11ha) à l'entreprise TRV – Montant total : 159 395.60 € HT (dépenses) et 234 327,60 € (recettes)*
- *Pôle économique et d'usages numériques : Achèvement des travaux – Gestion confiée à la SPL Loire Semène Loisirs - Ouverture prévue au printemps 2023.*
- *Extension de la ZA des Portes du Velay : Accompagnement du porteur de projet au niveau des acquisitions foncières et de la mise en compatibilité du PLU.*
- *Immobilier Rue de la Flachère à Aurec sur Loire : démolition de l'ancien bâtiment pour un montant de 109 158,36 € HT par l'entreprise MALIA TP - Montage des marchés prévu en 2023 – Lancement des travaux prévu Fin 2023/début 2024 - Livraison des modules : mi-2024.*
- *Fonds d'Intervention Local Loire Semène (FIL) : ce fonds attribue une aide directe aux entreprises dans le but de maintenir et développer l'activité économique sur le territoire. Il permet aussi de déclencher des aides européennes Leader et/ou régionales :*  
*Aides versées en 2022 : 21 742 € (soit 9 dossiers et 8 dossiers en cours d'instruction).*  
*Fin de dispositif : nouveau programme LEADER 2023-2027.*
- *Aide à l'immobilier d'entreprise : Gestion administrative du dispositif en partenariat avec le Département de la Haute Loire (projets immobiliers supérieurs à 250 m<sup>2</sup>).*  
*Aides versées en 2022 : 4 499 € (soit 3 dossiers).*
- *ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) Auvergne Rhône Alpes : Mise en place d'une convention de partenariat afin d'accompagner des porteurs de projets, sur le territoire Loire Semène, qui souhaitent créer ou développer leur entreprise.*  
*Aides versées en 2022 : 4 000 € (soit 4 dossiers).*

## **3/ Aménagement du territoire, Environnement, Habitat et Tourisme :**

- *Programme Habiter Mieux : avec l'organisme SOLIHA Haute-Loire - 51 dossiers traités en 2022.*

- *Etude attractivité des centres bourg : Réalisation de 3 phases d'étude par le bureau d'étude CITADIA – Rédaction de la Convention d'Opération de Revitalisation. - Lancement plan d'actions (réhabilitation d'équipements et d'espaces publics, lancement d'une étude pré opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale et d'une étude sur le commerce également portée par l'intercommunalité).*
- *PCAET : Validation des orientations stratégiques – Plan d'actions établi sur 6 ans qui sera validé en 2023 – En 2022, organisation de 3 ateliers sur le territoire.*
- *Office de Tourisme des Gorges de la Loire basé à Aurec sur Loire (Fréquentation = 1612 soit + 55%) – Hausse de la fréquentation suite à la levée des restrictions sanitaires – Déménagement de l'office courant novembre 2022 dans le château Seigneural - Développement de l'offre touristique via l'Application « Rando en Haute Loire » (mise en service par le comité départemental de Randonnée Pédestre) et aussi via la Plateforme digitale « Partir Ici » - Région AURA - Proposition de vente de produits locaux à la boutique de l'office.*
- *Depuis début 2021, communication réalisée en partenariat avec la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron et le Syndicat Mixte de Gorges de la Loire, sous l'entête Gorges de la Loire.*
- *Aménagements touristiques :*
  - *Aire multi activités de La Séauve sur Semène : Livraison du chantier effectué au Printemps 2022 - Installation d'un parcours de santé - Aménagement paysager.*
  - *Parc paysager du Sambalou : Etude Avant-Projet Définitif phase 2*
  - *Aménagement des abords de la Semène à Pont Salomon : Consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre réalisée cet automne par le Bureau d'Etudes B Ingénierie.*
  - *Site Régis Vidal à Saint Didier en Velay : Maîtrise d'œuvre retenue : Osmose Paysage.*
  - *Site d'escalade de Semène : Etude sur l'aménagement d'une zone « découverte » afin de pouvoir proposer un véritable espace d'apprentissage en pleine nature*
  - *Site d'escalade à Aurec sur Loire : Souhait de compléter l'équipement de St Ferréol d'Aurore par un espace indoor – consultation de maîtrise d'oeuvre*
  - *Réhabilitation piscine d'été d'Aurec/Loire en parc aqualudique :  
Maître d'œuvre retenu : B Ingénierie  
Travaux en 2 lots :  
Lot 1 : SDRTP : 87 396 .00 € HT  
Lot 2 : HERVE THERMIQUE : 880 345.85 €  
Démarrage le 21/01/2022 suite à un problème d'approvisionnement du Canada pour la méga structure.  
Suspension du chantier du 18/02/2022 au 03/10/2022 pour planifier et organiser le chantier  
Fin de travaux prévus pour mai 2023*
- *Stratégie Marketing : Préparation des nouveaux projets de communication -Edition magazine Connexion #2, nouveau site internet Gorges de la Loire, Nouvelle brochure pratique – Présence sur les salons, Tournage vidéo promotionnelle.*
- *Espace VTT Gorges de la Loire : Proposition d'un grand réseau d'itinéraires de tous niveaux (15 sur Loire Semène et 50 sur Gorges de la Loire) – Création et commercialisation d'un Travelplan – Mise en place d'un schéma départemental cyclo afin de définir un réseau pertinent d'itinéraires cyclables.*

#### **4/ Voiries, Bâtiments et SIG :**

- *Programme Voirie 2022 :*
  - *Réfection routes, chaussées, trottoirs : Saint Just Malmont (ZA la Garnasse) et La Séauve/Semène (Route de Montbrison).*
- *Programme triennal :*



- *Entretien des chaussées :*
  - *Pont Salomon – Ex RN 88 vers lotissement le Gault - Reprise grilles*
  - *Saint Ferréol d'Auroure : EX R 88 - Réfection glissières sécurités*
  - *Saint Just Malmont – Route du Sictom - Point à temps automatique*
  - *Saint Victor Malescours – Route du Trève - Point à temps automatique*
- *Entretien des accotements :*
  - *Pont Salomon – Route de Buchère - Drainage et rebouchage fossés*
  - *St Ferréol d'Auroure – ZA La Sagne – Pose caniveaux béton*
- *Entretien de la peinture routière : Saint Just Malmont – Rue du Stade, Route de Fangeat, ZA La Garnase / Pont Salomon – Route de Buchère, EX RN 88 / St Didier-en-Velay – Avenue Bois Lafayette-St Roch / La Séauve sur Semène - Route de Montbrison / St Ferréol d'Auroure - Ex RN 88 direction Firminy, ZA du Velay Auvergne*
- *Voiries et Bâtiments Communautaires : 274 756,55 TTC de fonctionnement – 590 557,20 € TTC d'investissements (dont 170 837.09 € pour les Bâtiments communautaires et 419 720.11 € pour le marché triennal de voiries).*
- *Travaux en Régie : 63 807,40 €.*
- *Fleurissement : 54 719 plants (contre 52 276 en 2021) fournis aux communes pour 42 977.80 €.*
- *SIG : Mise à jour de la couche assainissement du Schéma Directeur d'Assainissement – Mise à jour des données de la couche Alimentation en Eau Potable en cours – Mise à jour annuel du Cadastre d'ArcOpole et de certains PLU.*
- *Informatique : Achat de matériel informatique pour un montant de 72 921.90 € TTC (mise en place écrans interactifs, solution de télétravail (Passerelle RDS), interconnexion des sites, reconditionnement de matériels, renouvellement du SI, achat d'imprimantes...).*
- *Diagnostic énergétique du patrimoine : Réalisation d'un diagnostic énergétique du patrimoine immobilier de la collectivité par la société AD3E pour un montant de 20 384.38 € HT.*

## **5/ Cycle de l'eau :**

- *Contrats territoriaux :*
  - Contrat Territorial Loire Affluent Vellave : Restauration des berges et mise en défens des berges au Poyet (Saint Victor Malescours) - Restauration Hydromorphologique par remise en fond de vallon du ruisseau de la Mûre (Saint Victor Malescours).*
  - Contrat Territorial Furan / Ondaine / Lizeron : Travaux de consolidation de berges (Saint Just Malmont).*
- *Eau/Assainissement :*
  - *Réception travaux assainissement et eau potable avec le maître d'œuvre Geolis en 2022 – Montant total : 1 160 481.48 € H.T.*
  - *Lancement nouveaux travaux d'assainissement : Maître d'œuvre retenu : Société VDI avec une enveloppe estimative de travaux de 535 000 € HT.*
  - *Etude du schéma directeur et de sécurisation des stations d'eau potable réalisée par le bureau Altereo de Bron pour un montant de 89 281.20 € HT.*
  - *Travaux de remise en état bassin de rétention - ZA La Sagne St Ferréol d'Auroure confiés au bureau d'étude SICC VRD, Coût travaux par l'entreprise SDRTP de 48 866,00 € HT.*
  - *Aménagement Lotissement Cote Vieille St Just Malmont : Réception des travaux d'aménagement urbain, de mise en séparatif des réseaux d'assainissement et de réfection de la conduite d'eau potable en 2 lots :*
    - Lot 1 : Réseaux Humides - Groupement TREMA-BOUCHARDON / 368 341.94 € HT.*
    - Lot 2 : Aménagement de Voirie - Moulin SAS / 50 826.34 € HT.*

## 6/ Culture – Patrimoine :

- **Lecture :**

Réseau intercommunal de lecture publique : Continuité appui sur le numérique (newsletter, plateforme @ltithèque, portail des médiathèques, application « Ma Bibli » ...).

Tarifs adhésion communs à toutes les médiathèques.

Augmentation des réservations auprès des médiathèques, soit 24 524 documents réservés contre 20 529 en 2021 (+ 18%).

Adhérents : Aurec sur Loire : 761 (787 en 2021), La Séauve sur Semène 114 (69 en 2021), Pont-Salomon : 99 (71 en 2021), Saint Didier en Velay : 641 (564 en 2021), Saint Ferréol d'Auroure : 435 (348 en 2021), Saint Just Malmont : 583 (634 en 2021), Saint Victor Malescours : 74 (69 en 2021).

- **Programmation culturelle du réseau :**

Hausse de la fréquentation : Saison culturelle – Animation des Tites Z'oreilles – Marathon du conte.

Sur 2022, les animations ont attiré 3896 personnes (+76 %).

- **Poursuite du développement du lien avec l'Education aux Arts et à la Culture (EAC) :**

Emergence de projets autour de l'utopie et de la dystopie.

- **Mission numérique : déploiement de 2 conseillers numériques depuis le 01/02/2022 –**

Accompagnement de 450 usagers sur des démarches administratives individuelles –

Proposition temps collectifs : 78 ateliers (plus de 1000 personnes environ).

- **Musée de la Faulx Pont Salomon : Lancement des travaux pour la réhabilitation du musée – 6 Entreprises retenues :**

LOT 1 Abords – Aménagements extérieurs : ID'VIA / 23 957.61 €

LOT 2 Gros œuvre - Maçonnerie : MONTCHALIN / 41 766.50 €

LOT 3 Imperméabilisation – Bassin extérieur : ODTP43 / 54 381.50 €

LOT 4 Serrurerie : CHARREYRON GILLES : 44 966.70 €

LOT 5 (relancé en 2022) : Menuiserie bois extérieure et intérieure : COURBY / 33 008.00 €

LOT 6 Plâtrerie Peinture : GOUNON ET FILS / 28 761.97 €

LOT 7 Electricité : SARL FRAISSES ET FILS / 69 837.75 €

Bureau d'étude Alpes Contrôles retenu pour les missions de Contrôle Technique et Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé : Montant de la prestation : 6 050.00 € H.T. – Société Avenir Diagno Immo retenue pour réalisation d'un diagnostic amiante et plomb d'avant travaux pour un montant de 1 200.00 € HT.

Montant total des travaux : 307 770. 03 €

Fin des travaux prévu pour Juin 2023

## 7/ Famille – Jeunesse :

- **Petite Enfance :**

- **Relais Petite Enfance La Semène des Bambins :**

- Nombre d'enfants accueillis en 2022 : 2 293 lors des temps collectifs du relais (1529 en 2021) et 1390 passages d'assistants maternels (924 en 2021).

- Nombre de rendez-vous et contacts téléphoniques avec les familles : 82 rendez-vous et 848 contacts téléphoniques avec les familles

Principales Actions 2022 : Guichet unique ; Projet Parentalité, projets divers, Réseau MAM).

- Crèche Croq'Malice (Saint Ferréol d'Auroure) : taux d'occupation de 71% (+1.43 %).

- Crèche Les Matrus (Saint Didier en Velay) : taux d'occupation de 75.57% (+5.88%).
- Diverses actions ont été menées sur 2022 avec plus particulièrement :
  - Médiation animale
  - Eveil musical
  - Temps Ludothèque
  - Intervention psychomotricienne
  - Projet sensoriel
  - Diverses formations : Analyse pratique professionnelle, psychomotricité, Raconte tapis.
- **Enfance :**
  - Pierre Royon (Saint Just Malmont) :
    - Périscolaire : 11 528 heures réalisées (+ 12%)
    - Accueil des mercredis : 16 102 heures (+ 23%)
    - Vacances : 32 537 heures réalisées (+ 13 %),
  - Les Galarés (Saint Didier en Velay) :
    - Périscolaire : 7 900 heures réalisées (- 5 %),
    - Accueil des mercredis : 11 810 heures réalisées (+ 9 %),
    - Vacances : 25 069 heures réalisées (- 2 %),
  - L'Ilojeux (Aurec sur Loire) :
    - Périscolaire : 716 heures réalisées (- 35 %),
    - Accueil des mercredis : 13 580 heures réalisées (+ 0 %),
    - Vacances : 28 975 heures réalisées (- 6 %),
  - La Séauve sur Semène :
    - Périscolaire : 8 364 heures réalisées (+ 13%)
  - Saint Ferréol d'Auroure :
    - Périscolaire : 27 573 heures réalisées (+ 13 %)
  - Saint Victor Malescours :
    - Périscolaire : 5 265 heures réalisées (- 13%)

## **8/ CISPD :**

- Journées Sécurité Routière reportées en Avril 2023 pour cause de travaux au gymnase de Saint Didier en Velay.
- Poursuite du projet « Actions hors les murs » pour les 12-17 ans, une équipe d'animateur jeune est déployée sur le terrain afin de proposer aux jeunes du territoire de se réunir autour de projets communs : loisirs, chantiers éducatifs, prévention, écoute...
- Activités sportives culturelles et de loisirs, de métiers : 503 participants sur l'ensemble des activités, menées de janvier à décembre 2022 (-24.70 %).
- Chantiers éducatifs : investissement des jeunes pendant plusieurs chantiers sur la période des vacances scolaires contre récompense sous forme d'une activité financée par la Communauté de Communes (Laser game/burgers, Lugik Park, Acrobranche, Prabouré...) : 24 chantiers éducatifs (peinture des vélos pour le Tour de France, peinture de la Chapelle St Roch, nettoyage des berges, désherbage du terrain de pétanque...) en 2022 avec 271 participants (+39.69 %).
- Actions de prévention et de sensibilisation : Manœuvres avec les pompiers, Intervention FRAD, Prévention Anti-Drogue de la gendarmerie, Projet autour de la découverte des métiers, Visite du CODIS...

- *Médiation et Rencontre auprès des jeunes du Territoire*
- *Présence dans les transports scolaires*
- *Formation de l'équipe mobile Jeunesse*
- *Fourrière automobile : 7 véhicules ont été confiés à la fourrière en 2022.*

## **9/ Communication :**

- *Diffusion de l'information locale sur :*
  - *Facebook : Page Loire Semène : 1225 abonnés environ en 2022 (soit +11.36%) Publications qui ont connu le plus de succès en 2022 : les offres d'emplois, les postes relatifs à l'enfance avec les photos des participants.*
  - *Site internet de la Communauté de Communes*
  - *Site internet de l'Office de tourisme des Gorges de la Loire*
  - *Site internet Espace Trail des Gorges de la Loire*
- *Diffusion des vidéos sur :*
  - *la chaine Youtube Loire Semène (3853 vues en 2022)*
- *Communication externe :*
  - *Rédaction du bulletin communautaire : Edition à 10 000 exemplaires / 28 pages*
  - *Succès de la mise en place du service en ligne CALAMEO qui permet une consultation interactive des documents (ex : programme centre de loisirs) –17 000 vues.*
- *Communication interne :*
  - *Rédaction des News de la Semène à l'attention des élus*
  - *Rédaction de Coms Coms info à l'attention du personnel*
  - *Succès de l'utilisation de la solution SendinBlue afin d'améliorer la communication en mailing.*
  - *Diverses créations graphiques (Brochure saison culturelle, Affiches, Dépliant Camps, Programme Actions Jeunes, Actions Parentalité...).*

Monsieur le Président poursuit avec le rapport d'activités qui reflète les actions et les orientations de l'année 2022. Il se félicite de pouvoir le passer assez tôt dans l'année, et souligne un travail laborieux car de nombreuses informations sont à rassembler. Il rappelle que ce dernier devra être présenté aux conseils municipaux des communes. Il salue le travail des élus, notamment au sein des commissions ainsi qu'en lien avec les services. Il salue également le travail des services, malgré les postes vacants. Il juge que cette situation est positive sur le plan financier mais déplore le manque de postes stratégiques au sein des services. Il annonce le recrutement d'un responsable du service Développement qui prendra ses fonctions au 31 mai. Il espère pouvoir recruter rapidement pour les postes encore vacants. Il signale que chaque Vice-Président va présenter sa partie, et laisse la parole à Monsieur SALGADO.

Monsieur SALGADO ne revient pas sur les chiffres des budgets présentés dans la synthèse du rapport, et rappelle que ces derniers ont déjà été donnés lors du vote du budget. Il reprend le fait que le conseil communautaire s'est réuni à 7 reprises et le bureau à 28 reprises, et que la population de Loire Semène dépasse les 20 000 habitants.

Monsieur le Président poursuit avec le Développement Economique, et donne lecture du rapport. Au niveau de la Pépinière d'entreprises du Viaduc, il signale que les baux avec les entreprises sont automatiquement renouvelés. Il ajoute que ce n'est pas le cas pour la Pépinière de Saint Just Malmont. Il note avoir beaucoup de mal à louer la partie laissée par MUTEST, notamment un étage complet de 260 m<sup>2</sup>. Il indique que cette dernière a été évoquée en commission, et qu'une réflexion est en cours sur son devenir. Il poursuit avec les projets en cours : pour Bramard, toutes les autorisations ont été obtenues en 2022. Il rappelle l'avis de l'autorité environnementale, le CODERST et l'arrêté de Monsieur le Préfet du 22 septembre. Pour l'extension de la ZA des Portes

du Velay, il explique être plutôt acteur-facilitateur auprès du porteur de projet. Pour la rue de la Flachère, il indique que l'objectif est de créer une pépinière artisanale. Il souligne avoir pris du retard, mais un retard assumé, sur ce projet par rapport au photovoltaïque. Il annonce le lancement d'une étude sur la production d'énergie renouvelables et l'autoconsommation en partenariat avec la commune. Il rappelle que les aides FIL ont eu un effet levier et ont permis de générer des aides LEADER ou Régionales. Il note également le bon effet levier de l'aide à l'immobilier d'entreprises en lien avec le Département. Concernant l'ADIE, il précise que cela permet d'accompagner les petits porteurs de projet et note le très bon résultat de l'association avec un accompagnement sérieux des entreprises.

Madame GINET poursuit avec la commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme. Elle revient sur le programme Habiter Mieux, et rappelle que c'est une démarche qui était organisée avec SOLIHA Haute-Loire à destination des ménages modestes ou très modestes qui souhaitent effectuer des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. Elle signale que le conventionnement à hauteur de 500 € par dossier pour Loire Semène a pris fin au 31 décembre 2022. Elle précise que ce programme n'existe plus, et a été remplacé par le programme « Ma Prim'Rénov Sérénité » pour lequel les conditions restent les mêmes. Elle rappelle que le Conseil Communautaire du 14 février a décidé de poursuivre l'attribution de l'aide de 500 € à ces ménages, et ce jusqu'à la mise en place de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat qui devrait être lancée dès 2024. Elle poursuit avec l'étude d'attractivité des centres-bourgs et précise qu'elle a été réalisée sur les 7 communes et a donné lieu à un diagnostic. Elle explique que cette étude a permis de signer avec différents partenaires dont l'Etat, la convention de revitalisation du territoire pour les trois petites villes de demain. Elle ajoute que rien n'est acté pour l'instant au niveau de l'étude commerce. Dans le cadre de l'Etude pré-opérationnelle OPAH, elle signale qu'avant le bureau de ce jour, les bureaux d'études ont été reçus pour audition, pour une attribution du marché le 30 mai prochain. Elle ajoute que la réunion de lancement est prévue le 13 juin et que la fin d'étude est prévue le 12 mars 2024. Elle explique que cette étude va donner une analyse du périmètre suivi d'une stratégie d'intervention avec une hiérarchisation des actions.

Monsieur VIAL prend la parole sur le PCAET, et souligne que l'année 2022 a été marquée par un travail successif en atelier, afin de poser le diagnostic et commencer à réfléchir en termes d'action et d'objectifs. Il annonce que l'année 2023 se verra conclure le document d'ici décembre avec un plan d'actions prévu pour les 6 ans à venir. Il poursuit en rappelant le déménagement de l'office de tourisme au château. Il revient sur le fait d'être lauréat et continuer à être dans le dispositif Territoires d'Excellence Pleine Nature permettant d'obtenir des subventions régionales sur le volet touristique. Il évoque ensuite le démarrage du site des Gorges de la Loire. Il donne lecture ensuite des aménagements touristiques listés dans le rapport. Il termine avec la stratégie Marketing et ajoute que le sujet schéma départemental cyclo a été évoqué. Il rappelle également que le château d'Aurec sur Loire est ouvert aux visiteurs.

Monsieur DURIEUX poursuit avec la commission Bâtiments-Voiries-SIG, et rappelle que le programme voirie 2022 a été effectué par l'entreprise BORNE. Il poursuit avec le programme triennal et précise que l'entretien des chaussées, estimé entre 7 000 et 38 000 € a été effectué par l'entreprise COLAS, l'entretien des accotements, estimé entre 5 000 et 28 000 € a été effectué par l'entreprise MOINE et l'entretien de la peinture routière, estimé entre 4 000 et 18 000 € a été effectué par l'entreprise AXIMUM. Il ajoute qu'au printemps il est prévu un tour des communes afin de prévoir les travaux nécessaires en peinture routière. Il donne ensuite les chiffres pour les voiries et bâtiments communautaires, puis des travaux en régie. Il ajoute que chaque année un pontage de fissure est réalisé et qu'en 2022 ces travaux ont été réalisés par l'entreprise NEOVIA. Il donne ensuite les chiffres du fleurissement. Il continue avec le SIG dans lequel un maximum de données est intégré afin qu'il soit le plus complet possible. Il termine avec le diagnostic énergétique des bâtiments.

Monsieur BOMPUIS passe à la partie Cycle de l'Eau. Il revient sur les contrats territoriaux et indique que le Contrat Territorial Loire Affluent Vellave est réalisé avec l'EPAGE. Il explique que

l'inauguration suite à la restauration hydromorphologique par remise en fond de vallon du ruisseau de la Mûre a été positive, et que la suite est envisagée. Il donne lecture des travaux réalisés dans le cadre de l'Eau et l'Assainissement dont il reprend les chiffres. Concernant le schéma directeur et de sécurisation des stations d'eau potable, il précise que le retour final sera effectué courant juin.

Monsieur RIVET poursuit avec le volet Culture-Patrimoine. Il trouve que l'absence pour des raisons médicales de la nouvelle coordinatrice du réseau est regrettable. Il pense que les heures complémentaires distribuées vont permettre de tenir, mais il ne sait pas pour combien de temps. Il fait remarquer que le nombre d'adhérents est en augmentation constante, et que les bibliothèques et médiathèques du territoire fonctionnent très bien avec un tarif commun. Il ajoute que la programmation culturelle fonctionne très bien elle aussi, avec notamment des manifestations récurrentes. Il précise que le temps est révolu pour l'Education aux Arts et à la Culture. Concernant les travaux du Musée de la Faulx, il annonce des moins-values intéressantes. Il ajoute qu'une association nouvelle s'est créée, avec des gens de très bonne volonté, mais qu'il conviendra d'en créer les nouveaux statuts, et prévoir une convention à passer avec Loire Semène. Il juge que la fin des travaux prévue en juin 2023 est optimiste.

Madame BONNEFOY continue avec la Petite Enfance. Elle commence par le relais Petite Enfance, reprend les chiffres présentés et souligne que c'est 764 enfants de plus accueillis en 2022 par rapport à 2021 et 466 passages en plus d'assistantes maternelles pour la Semène des Bambins. Elle donne lecture du rapport. Concernant les crèches, elle rappelle que les taux d'occupation doivent être supérieurs à 70% et constate que les crèches fonctionnent bien. Elle revient sur les actions organisées, et note beaucoup de formations au niveau du personnel.

Monsieur MARCON poursuit avec l'Enfance, notamment périscolaire et centres de loisirs. Il fait constater que malgré une démographie stagnante, les services sont en hausse. Il donne les chiffres présentés dans le rapport. Concernant Aurec sur Loire, il précise que les chiffres sont tronqués puisqu'il rappelle la décision qui a été prise concernant la fermeture du périscolaire qui ne concernait que 5 enfants, car la commune a mis en place depuis des années un service d'aide aux devoirs. Il précise que les chiffres 2022 sont actés, et sont à prendre avec des pincettes compte tenu de la crise sanitaire qui existait encore début 2022. Il note qu'il convient de rappeler la hausse des tarifs appliqués à la rentrée de septembre 2022, voulue par les élus de la Communauté de Communes, et proposée par la commission Petite Enfance-Jeunesse. Il remarque qu'il n'y a pas eu d'effondrement de la fréquentation même si les hausses sont toujours difficiles à vivre pour les familles. Il souligne que ces services sont primordiaux pour les familles qui travaillent.

Madame JOLIVET prend la parole pour la partie CISPD. Elle revient sur les Journées Sécurité Routière qui ont concernées 406 élèves. Elle continue avec les différentes manifestations. Elle note que la baisse des activités sportives culturelles et de loisirs est due à un manque d'animateur. Concernant les chantiers éducatifs, elle annonce une programmation pour 2023 afin que les jeunes puissent se projeter. Elle précise ensuite que l'intervention FRAD correspond à un Formateur Relais Anti-Drogue. Elle ajoute que les projets autour de la découverte des métiers est toujours très appréciée. Elle rappelle l'arrivée de nouveaux agents, d'où la formation de l'équipe mobile jeunesse.

Monsieur RIVET reprend la parole concernant la communication, il rappelle le site des Gorges de la Loire précédemment évoqué. Il tient à remercier le service et notamment Mylène, Charlène et Marlène qui font un travail remarquable. Il pense qu'il faudra insister, comme cela a été évoqué lors de la dernière commission culture, sur le fonctionnement de la communication, et qu'il y aura des rapprochements à faire. Il annonce une prochaine réunion à laquelle Charlène sera conviée afin d'évoquer le sujet. Il donne lecture du rapport. Il revient également sur le piratage des sites internet, le problème a été réglé, mais il conviendra d'étudier de nouveaux sites prochainement.

Monsieur le Président remercie les Vice-Présidents et Conseillères déléguées pour cette présentation. Il indique que le rapport complet fait 205 pages et sera mis en ligne dès demain matin. Il propose d'acter sa présentation.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication.

<p style="text-align: center;"><b><i>Finances - Mutualisation :</i></b> <b><i>Schéma de Mutualisation : Bilan 2022 des actions</i></b></p>
--

### **Rapport n° 3**

*Dans le cadre de la mise en place du schéma de mutualisation de Loire Semène adopté lors du conseil communautaire du 17 mai 2022, il est rappelé, que chaque année, un état d'avancement de ce dernier doit être présenté.*

*Le tableau ci-joint reprend l'évolution de chacune des fiches actions sur le territoire de Loire Semène.*

Monsieur le Président passe au bilan du schéma de mutualisation et rappelle qu'il représente tout ce qui est interactif entre les communes et Loire Semène en termes d'action. Il fait remarquer que les choses ont beaucoup avancé cette année malgré le manque d'effectif parfois. Il commence par l'action 1. Il indique que la Communauté de Communes manque cruellement de foncier à vocation économique sur son territoire. Face à ce constat, il rappelle qu'il a été mis en place une étude sur le foncier à vocation économique afin de connaître les gisements possibles. Il précise également qu'un équilibre est à respecter que ce soit au niveau agricole ou de présence de réseaux ainsi que les nuisances et contraintes environnementales. Il ajoute que c'est une étude qui va évoluer au gré des évolutions et des orientations qui seront prises comme par exemple les révisions de PLU. Il ajoute qu'il ne faut pas oublier les déclarations de projet qui sont au nombre de deux actuellement : Bramard et Les Portes du Velay. Il donne lecture de la suite à donner, notamment au niveau des veilles foncières, intégrer les révisions de PLU et continuer le travail sur les friches industrielles.

Madame GINET poursuit avec l'étude de revitalisation des centres-bourgs qu'elle a précédemment évoquée lors du rapport d'activités. Elle rappelle que cette dernière a été menée sur les 7 communes et a permis de définir des plans d'action. Elle explique qu'elle va déboucher sur l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat, les actions qui ont été définies sur chaque commune et une étude sur le commerce à l'échelle intercommunale.

Monsieur RIVET continue avec la culture et rappelle que l'idée émise en début de mandat était d'arriver à une saison culturelle privilégiant des manifestations qui ne soient pas identiques sur des dates proches, qui fassent appel aux associations locales et qu'il soit possible de doubler la saison intercommunale qui existe. Il estime que ce qui est organisé au sein des bibliothèques et des médiathèques au niveau de la culture est remarquable mais que l'idée est d'essayer de faire connaître toutes les dates, que l'on fasse davantage appel au local. Il explique que la commission culture avait décidé de se réunir sur des lieux différents à chaque fois car cela recouvre le patrimoine. Il indique qu'un projet a été lancé, qui a permis à certaines associations de candidater, avec un budget en vue d'aider ces associations. Il rappelle que c'est une association Auréquoise qui a été retenue la première année, mais il convient encore d'y travailler. Il explique que le but est de faire vivre la culture, avec des partenariats entre les communes et la Communauté de Communes, et ne pas travailler chacun dans son coin.

Madame JOLIVET rappelle qu'il avait été évoqué dans le Plan de Mandat de réguler les actes d'incivilité autour d'une police communautaire. Elle indique que le sujet a été abordé en commission afin de voir la pertinence et la faisabilité. Elle rappelle que certaines communes ont déjà leur propre police municipale. Elle explique qu'après avoir pu en étudier le coût pour pouvoir couvrir l'ensemble du territoire, ce service s'est avéré très couteux, de l'ordre de 150 000 € par an. Elle ajoute que les communes ont de nouveau été sollicitées pour connaître leurs besoins, et que de ce fait, le projet a été abandonné.

Madame BONNEFOY poursuit avec le portail familles, mis en place depuis plusieurs années. Elle rappelle que le service a été proposé aux communes en 2021 afin de simplifier les démarches des familles. Elle reprend l'état d'avancement présenté dans le rapport. Elle ajoute qu'il a été décidé de nommer des référents et plus particulièrement une personne en charge du suivi de ce guichet unique et qui fait le lien avec le prestataire. Elle donne lecture des suites à donner. Elle précise que cet outil va permettre de pouvoir donner une prospective au niveau de l'enfance et la petite enfance.

Dans le cadre de l'Eau et l'Assainissement, Monsieur BOMPUIS rappelle le lancement d'une étude organisationnelle, qui a abouti notamment à la disparition des conventions établies avec les communes. Il ajoute que cela devrait être opérationnel à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023. Il indique que la STEP de Pont Salomon a été reprise en régie par VEOLIA. Il explique que le bureau d'études a lancé les consultations et le cahier des charges a été réalisé. Il ajoute la poursuite en parallèle des travaux d'assainissement.

Monsieur DURIEUX poursuit avec le SIG. Il rappelle qu'un agent spécialisé dans le SIG est présent sur site à Loire Semène qui travaille avec l'outil Arcopole. Il souligne le gain de temps, et l'enjeu est de mettre de plus en plus de couches. Il donne lecture de la description et des enjeux, et continue avec le planning prévisionnel. Il indique qu'il faut continuer d'enrichir l'outil et pourquoi pas pouvoir l'utiliser par la suite sur tablette ou smartphone.

Concernant l'action 8, Monsieur VIAL rappelle que des textes indiquent qu'il est obligatoire d'installer des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments, des parkings. Il donne pour exemple la pépinière d'entreprises d'Aurec sur Loire sur laquelle il est obligatoire d'installer au moins 30% de panneaux photovoltaïques soit environ 900 m<sup>2</sup>. Il souligne également le coût de l'énergie, et indique qu'une étude a été lancée afin de devenir producteur et vendeur d'énergie. Il annonce qu'un projet d'autoconsommation partagée a été initialisé. Il annonce 5 sites communaux sur Aurec sur Loire dans le but de sortir un coût d'énergie plus faible. Il précise que les lieux de consommation doivent se trouver dans un rayon de 2 kms, et il y a 19 sites sur Aurec sur Loire. Il rappelle deux partenaires, la commune et la Communauté de Communes. Il note le souci d'optimiser cette production pour la consommer au maximum, le reste pouvant être vendu à l'opérateur à des tarifs moins intéressants. En ce qui concerne la commune et la Communauté de Communes, il précise que le dossier en est au lancement de l'appel d'offres et que dans l'année 2024 il y aura la phase d'installation et de démarrage du système. Il signale qu'il est attendu de produire vert, de maîtriser le coût de l'électricité et de dégager des économies. Il ajoute que le système peut être reproduit dans chaque commune, et qu'Aurec sur Loire mettra son savoir-faire sur le sujet à disposition des uns et des autres.

Monsieur le Président confirme que tous ceux qui souhaitent s'associer à la Communauté de Communes dans cette démarche sont les bienvenus. Il annonce débiter l'étude sur la commune de Saint Just Malmont, pour voir les potentialités, et ainsi trouver des sites de production et surtout diversifier les sites d'autoconsommation. Il rappelle qu'un bilan du schéma de mutualisation doit être effectué chaque année. Il propose d'approuver ce bilan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le bilan annuel des actions du schéma de mutualisation.



**Finances - Mutualisation :**  
**Budget Régie Assainissement : Décision**  
**Modificative n°1**

**Rapport n° 4**

*Il vous est proposé de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du Budget Régie Assainissement dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :*

*Un ajustement des dépenses d'investissement : une augmentation d'un montant de 17 000 € de l'opération n°131 « Travaux d'urgence réseaux » suite à trois interventions d'urgence sur la Commune d'Aurec Sur Loire, ajustée par une diminution de même montant de l'opération n°140 « Programme travaux assainissement 2023 ».*

**DM 1 REGIE ASSAINISSEMENT**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
O-2315-131-912 : TRAVAUX D'URGENCE RESEAUX	0.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-140-912 : PROGRAMME TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2023	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	17 000.00 €	17 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>17 000.00 €</b>	<b>17 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Monsieur SALGADO rappelle le vote du budget communautaire, avec notamment une opération travaux d'urgences pour un montant de 8 870 €. Il signale qu'il est nécessaire de prévoir un peu plus et propose d'augmenter cette opération de 17 000 € pris sur les travaux d'investissement d'assainissement. Il explique une casse sur réseau pour 8 600 €, un problème de branchement pour 2 700 € et un réseau bouché et cassé à Aurec sur Loire, pour un montant total de 15 800 € de plus-value.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Régie Assainissement.

**Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat**  
**et Tourisme :**  
**Parc Aqualudique : Avenant au marché**

**Rapport n° 5**

*Il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver l'avenant N°1 au marché pour :*

*REALISATION D'UN PARC AQUALUDIQUE – COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE  
 Lot N°2 : hydraulique – Traitement de l'eau – Jeux Aqualudiques*

*Identification du titulaire du marché public :*

*HERVE THERMIQUE (Mandataire)*

237, Rue du Puits Lacroix  
42 653 SAINT JEAN BONNEFONDS

Détail de l'avenant :

Introduction des prestations suivantes :

- Création de points de puisage sur les plages, y compris canalisation en PEHD
- Fourniture et pose d'une pompe de relevage EU pour rejet des eaux issues des grilles de sol au réseau gravitaire.
- Fourniture d'obturateurs pour mise en hivernage

D'ajuster les quantités réellement réalisées en gros œuvre

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 880 345,84 €
- Montant TTC : 1 056 415,02 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 10 136,45 €
- Montant TTC : 12 163,74 €

- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 au marché initial : + 1,15 %

Montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 890 482,30 €
- Montant TTC : 1 068 578,75 €

Ce présent avenant sera présenté à la Commission d'Etudes des Offres de Prix le Mardi 16 Mai 2023 pour avis.

Il est donc proposé au conseil communautaire,

- d'approuver l'avenant de plus-value (+10 136,45 € HT) au marché de travaux à passer avec l'entreprise HERVE THERMIQUE, pour le lot N°2
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant, Monsieur SALGADO poursuit avec l'affectation des résultats dont il reprend les chiffres présentés dans le rapport. Il propose de passer au vote.

Monsieur le Président propose un avenant au marché concernant le parc aqualudique d'Aurec sur loire, qui a été précédemment passé en Commission d'Appel d'Offre. Il rappelle qu'il y avait eu un premier avenant sur le terrassement, et que les deux avenants sont liés, et concernait l'installation de réseaux supplémentaires. Il ajoute qu'il était nécessaire d'accueillir des brumisateurs et des points d'eau supplémentaires, ainsi qu'une pompe de relevage pour les eaux usées. Il indique qu'il y avait 14 806 € d'avenant sur le lot n°1, et que celui-ci représente 10 136,45 € sur le lot n°2, pour un montant initial du marché de 880 345 €. Il propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 10 136,45 € HT) au marché de travaux à passer avec l'entreprise HERVE THERMIQUE, pour le lot N°2,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**Culture - Patrimoine :**  
**Médiathèques et Bibliothèques communautaires :**  
**Élimination des documents**

**Rapport n° 6**

*Il vous est proposé de définir une politique de régulation des collections des médiathèques et bibliothèques communautaires et de définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections des bibliothèques communautaires :*

- *élimination des ouvrages en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse)*
- *élimination des ouvrages dont le contenu est manifestement obsolète (exemple : les revues). Plus de 15 ans par rapport au dépôt légal*
- *élimination des ouvrages par rapport au nombre d'années écoulées sans prêt*

*Les ouvrages éliminés seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou éliminés dans les déchetteries du territoire.*

*L'élimination de ces ouvrages sera constatée par un procès verbal, mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire. Cet état se présentera sous forme de liste.*

*Les responsables des médiathèques procéderont à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.*

*Les procès verbaux d'élimination de documents seront signés par Monsieur le Président.*

*Un système d'échange d'ouvrages et de documents vers les points lectures sera également mis en place.*

Monsieur RIVET explique que le « désherbage » en bibliothèque et médiathèque concerne l'échange ou la vente des livres en mauvais état, inutilisés. Il ajoute que ce ne sera pas possible de le réaliser actuellement compte-tenu du manque de personnel, mais qu'il convient de prendre une délibération car l'élimination des ouvrages doit faire l'objet d'un procès-verbal. Il précise que cette délibération existait mais qu'il était nécessaire de procéder à une mise à jour.

Monsieur le Président confirme qu'un livre est un objet protégé, notamment lorsqu'il est dans la sphère publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la politique de régulation des collections des médiathèques et bibliothèques communautaires ainsi que les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections des bibliothèques communautaires.

**Culture - Patrimoine :**  
**Musée de la Faulx : Avenants aux marchés**

**Rapport n° 7**

*Suite à l'avis de la CEOP en date du 16 mai, il sera proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver les avenants à passer au marché de travaux pour le Musée de la Faulx à Pont Salomon, dont le détail est repris dans le tableau ci-joint.*

Monsieur le Président indique arriver au bout des travaux du Musée de la Faulx.

Monsieur RIVET pense qu'il faut retenir qu'il y a des moins-values sur ces travaux pour un montant total de 24 663,77 €. Il propose de laisser la parole à Monsieur DURIEUX.

Au niveau des moins-values, Monsieur DURIEUX reprend le tableau présenté et indique qu'il y a eu l'abandon de la réfection de la façade avec en contrepartie la peinture de tous les volets. Il note également des économies au niveau des abords, de la serrurerie, de la plâtrerie-peinture et une moins-value importante au niveau du gros œuvre. Il souligne par contre une plus-value dans le cadre de l'imperméabilisation du bassin ainsi qu'au niveau de la menuiserie. Il attire l'attention aux évolutions des prix du marché.

Monsieur le Président remercie Messieurs RIVET et DURIEUX pour cette présentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les avenants à passer aux marchés de travaux pour le Musée de la Faulx à Pont Salomon.

Monsieur DURIEUX indique le fait que des gens puissent critiquer le peu de travaux faits sur ce musée, mais au départ, il n'était prévu qu'un aménagement pour les personnes à mobilité réduite et une mise aux normes.

Monsieur le Président confirme à Monsieur DURIEUX qu'il a raison de le préciser et qu'il convient de noter la mise en valeur. Il ajoute qu'un vrai cheminement a été créé au-delà de la mise aux normes.

<p style="text-align:center"><b><i>Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :</i></b> <b><i>Composition du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance</i></b></p>
---

## **Rapport n° 8**

*Par les délibérations en date du 21 janvier 2003, 11 Mars 2003 et 6 mai 2003, le conseil communautaire a décidé la création du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et en a arrêté sa composition.*

*Il est proposé de remettre à jour l'instance CISPD et d'arrêter la composition suivante :*

☞ Formation Plénière :

*Les représentants institutionnels :*

- *Le Président de la Communauté de Communes Loire Semène, Président du CISPD, ou son représentant, le Vice-Président et la Conseillère Déléguée en charge du CISPD ou leurs représentants*
- *Le Préfet de Haute Loire ou son représentant,*
- *Le Sous- Préfet d'Yssingaux, ou son représentant,*

- *Le Procureur de la République ou son représentant,*
- *Les Maires des Communes membres de l'EPCI, ou leur représentant,*
- *Le Président du Conseil Départemental de Haute Loire, ou son représentant.*

*Les représentants des services de l'État désignés par le Préfet :*

- *Le Commandant de la Communauté de Brigades de Monistrol, ou son représentant,*
- *Les Gendarmeries de St Didier en Velay et Aurec sur Loire, ou leur représentant,*
- *Le Délégué du Préfet de Haute Loire, ou son représentant,*
- *L'Inspecteur d'Académie, ou son représentant,*
- *La Cheffe du pôle sécurité routière, ou son représentant,*
- *Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale, ou son représentant,*
- *Le Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ou son représentant,*
- *Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, ou son représentant.*

*Les représentants d'associations, établissements ou organismes agissant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques :*

- *Le Président de la Mission locale d'Yssingeaux, ou son représentant,*
- *Le Président de l'association de Prévention spécialisée ANPAA, ou son représentant,*
- *La Présidente du CIDFF de Haute Loire, ou son représentant,*
- *Le Président de l'association ATR 43, ou son représentant,*
- *Le Président de l'association ASEA 43, ou son représentant,*
- *Le Président de l'OPAC 43, ou son représentant,*
- *Le gérant des Etablissements « Autocar Jacon », ou son représentant,*
- *Les Cheffes de Centre des casernes de Pompiers Velay Semène et Aurec sur Loire, ou leur représentant,*
- *Le Président de l'association ACIJA de Monistrol sur Loire, ou son représentant,*
- *Le Président de la MJC d'Aurec sur Loire, ou son représentant.*

#### Formation restreinte :

*La Cellule de veille est composée :*

- *Du Vice-Président Famille Jeunesse, Prévention de la CC Loire Semène,*
- *Du Conseiller délégué CISPD Loire Semène,*
- *De la Directrice des Services à la Population Loire Semène,*
- *De la Coordinatrice du CISPD Loire Semène,*
- *Du Chargé de mission du CISPD Loire Semène,*
- *Du Directeur de la MJC d'Aurec,*
- *Du Directeur de la Mission Locale d'Yssingeaux,*
- *Du Directeur de l'association ACIJA de Monistrol sur Loire,*
- *Des Educateurs spécialisés /Responsable ASE Jeune Loire,*
- *Des Infirmières scolaires/Assistants sociaux,*
- *Des responsables d'EVS de St Just Malmont et Aurec sur Loire,*
- *Des Responsables de polices municipales ou rurales de la CCLS (ASVP AUREC),*
- *Des Principaux des collèges du Territoire Loire Semène, ou CPE,*
- *Du Directeur de l'OPAC 43,*
- *Du Directeur Général de l'association ASEA 43,*
- *De la Directrice et coordinatrice de projets du CIDFF de Haute-Loire,*

- D'un conducteur des Etablissements « Autocar Jaccon »,
- Du référent Haute Loire de l'association ADTEEP 43.

*En fonction des besoins, les membres de la cellule de veille peuvent élargir consensuellement les réunions en y invitant des personnes ressources.*

☞ Groupes de travail :

*Les groupes de travail et d'échange d'informations du CISPD sont des instances réunissant des techniciens locaux sur des problématiques concrètes et de proximité portant sur un territoire de la commune ou de l'intercommunalité ou une thématique particulière.*

*Les groupes de travail sont composés de l'équipe d'animation du CISPD et d'acteurs de terrain exerçant sur le territoire de la CCLS. Les membres du groupe de travail peuvent décider d'inviter ou d'associer d'autres partenaires jugés utiles pour les travaux à mener.*

*Il est donc proposé au conseil communautaire, d'approuver la mise à jour de l'instance CISPD ainsi que sa composition présentée ci-dessus.*

Madame JOLIVET revient sur l'instance du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elle explique que le CISPD avait été créé ainsi que sa composition en 2003. Elle reprend les points importants présentés dans le rapport. Elle signale des groupes de travail en amont que l'on retrouve également au sein de la commission Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance. Elle propose d'approuver la mise à jour de la composition du CISPD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour de l'instance CISPD ainsi que sa composition présentée ci-dessus.

<b>Compte-rendu des commissions et réunions diverses</b>
--

Monsieur le Président propose de passer au tour de table.

Monsieur DURIEUX annonce que le marché voiries a été attribué à l'entreprise BROU, notamment pour des travaux à Saint Just Malmont le 19 juin puis à Pont Salomon la semaine suivante puis début juillet. Il signale que le marché triennal est en cours de préparation.

Monsieur RIVET indique que la commission culture s'est réunie le 10 mai à la Halle de Saint Didier en Velay et que la prochaine aura lieu le 5 juillet à Saint Just Malmont. Il explique que la suite de la saison culturelle a été évoquée, notamment pour le dernier trimestre, avec en fil rouge, le fait que la commission soit davantage consultée et puisse apporter des idées. Il annonce que c'est autour du patrimoine ouvrier qu'elle va se dérouler. Il souligne la réorganisation de la coordination des bibliothèques en l'absence de Sophie VERLAY correspondant à ce qui est souhaité. Il indique également un volet sur la communication, notamment ce qui est fait au niveau de Loire Semène et la liaison avec les communes. Il ajoute que le piratage du site internet a fait l'objet d'un point, et un nouveau site a été évoqué. Il note le souhait d'être plus équitable sur l'ensemble du territoire au niveau des animations mises en place dans les bibliothèques. Il signale que va être relancée l'idée de la participation d'initiative locale auprès des associations, et qui permettrait un financement sur un budget communautaire.

Monsieur VIAL rappelle que le contrat LEADER a pris fin il y a 8 jours environ, et que l'argent a été dépensé en totalité. Il annonce qu'une seconde période vient d'ouvrir et que l'on a été

retenu par la Région pour une enveloppe globale de 10 millions d'euros. Il précise que le travail est fait à l'échelle départementale, et que le LEADER sera présidé par Laurent DUPLOMB, et qu'il sera lui-même Vice-Président pour le secteur. Durant le mois de juin, il annonce la présentation des fiches qui sont presque finalisées avec la Région, de manière à ce que chaque collectivité puisse comparer ces fiches avec ses projets d'investissement. Il ajoute que ce contrat sera opérationnel dès le début 2023 pour 5 ans. Il se dit prêt à présenter les fiches au niveau de la Communauté de Communes afin de les comparer à ce qu'il reste des programmes d'investissement. Il précise que les projets pourront également être présentés au fil de l'eau pendant plusieurs années. Dans le cadre du tourisme, il annonce que va être sorti un set de table, qui est une opération peu couteuse, avec la carte touristique du secteur avec les professionnels pour cible. Il ajoute que cette démarche a été initialisée par la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron.

Madame BONNEFOY indique que la journée de préparation des vacances d'été a eu lieu samedi 13 mai avec tous les animateurs des centres de loisirs. Elle signale que la thématique retenue est « Les Gaulois à la conquête de l'Europe », et qu'il y a eu un travail sur table avant l'ébauche du programme de l'été. Concernant les camps été, elle annonce que dans un premier temps les familles doivent s'inscrire sur le portail famille et que les inscriptions en ligne auront lieu du 5 au 9 juin pour les habitants de Loire Semène et du 8 au 9 juin pour les personnes hors territoire. Ensuite, elle signale que l'inscription sera finalisée par les familles lors de la permanence du 21 juin.

Monsieur MARCON annonce la prochaine signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF de la Haute-Loire. Il rappelle que cette dernière est un partenaire indispensable des services Petite Enfance-Jeunesse, puisqu'elle finance quasiment la moitié du budget. Il indique qu'une première réunion a déjà eu lieu afin de faire le bilan du précédent contrat territorial 2019-2022. Il indique que c'est à nous d'écrire cette nouvelle convention en tenant compte des exigences de la CAF qui fixe le cadre. Il rappelle que c'est l'Etat qui fixe les orientations de la CAF, mais qu'il convient de se les approprier tout en optimisant ce contrat, le rendre identifiable et qu'il corresponde aux besoins du territoire.

Monsieur BOMPUIS revient sur la pluie de ces derniers jours qui a permis d'alimenter les ressources en eau du territoire notamment le barrage des Plats et le barrage de Lavalette, contrairement à l'autre partie du département, d'où un arrêté du préfet qui devrait prévoir une mise en vigilance. Il indique que pour nous cela devrait être bon pour cette année.

Monsieur le Président rappelle la visite du Président de Région le 25 avril, venu présenter le plan de financement de toutes les actions. Il note que les communes ont été privilégiées, ce qu'il considère comme une bonne chose. Il souligne que tous les financements n'apparaissent pas toutefois, et prend exemple sur le Musée de la Faulx sur lequel il y a 70 000 € du Contrat Ambition Région, mais 38 000 € reçus n'apparaissent pas grâce à un partenariat entre la DRAC, la Région et le Département. Il indique qu'il existe donc d'autres dispositifs qu'il est possible de cumuler. Il annonce près de 3 millions d'euros de financement pour les projets, il remercie donc la Région. Il propose de passer la vidéo qui promeut l'attractivité touristique du territoire, qui va être diffusée dans les salles de cinéma du territoire. Il estime que le film met en avant toute la beauté du territoire ainsi que l'excellent partenariat avec la Communauté de Communes des Marches du Velay-Rochebaron et du SMAGL.

La séance est levée à 20h15.

Fait à la Séauve sur Semène, le 23 mai 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



**SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE ET SEMENE 2020-2026**

**POINT D'AVANCEMENT DES ACTIONS DE MUTUALISATION - BILAN 2022**

ACTIONS	PILOTAGE	SITUATION	CHOIX DES OUTILS	DESCRIPTION ET ENJEUX	PLANNING PREVISIONNEL	IMPACTS PREVISIONNELS ATTENDUS	ETAT D'AVANCEMENT	SUITES A DONNER
<b>Action 1 : Aménagement foncier et d'immobilier à vocation économique</b>	Commission Développement Economique	La Communauté de Communes Loire Semène dispose de la compétence développement économique dont la réalisation, l'extension et la gestion des Zones d'Activités et des immobilières d'entreprises. Une pénurie de foncier et d'immobilier est constatée depuis plusieurs années sur le territoire communal et plus globalement sur la Jeune Loire. La Communauté de Communes Loire Semène étudie les opportunités de développement sur les vingt prochaines années afin de déterminer une politique d'intervention à long terme.	- Etude foncière et immobilière à l'échelle communautaire - Observatoire des demandes foncières et immobilières - Veille foncière via Vgifoncier - Etude des modalités de financement des zones (en lien avec étude Pacte fiscal et financier)	Etudier les opportunités de développement en intégrant les aspects fonciers, urbains, techniques et financiers. Il s'agit d'observer et d'étudier tous les gisements stratégiques sur lesquels la Communauté de Communes peut investir en abordant les différentes problématiques du projet : la faisabilité foncière (stratégie foncière et durabilité), la mode de portage, la faisabilité réglementaire (PLU, environnement, ...), la faisabilité technique et conséquences, la faisabilité financière et réflexion sur les sources de financement des projets : fiscales, recettes liées à la commercialisation, partenariales,...	Cette démarche s'inscrit sur des temps longs. La réflexion et les interventions concernant les vingt prochaines années.	Impact financier (lié à des études notamment), impact personnel (lié au temps agent direct et indirect consacré à cette mission)	La phase 1 de l'étude a été réalisée et a permis d'étudier l'ensemble des tènements possibles de développement à l'échelle de Loire Semène. Cette étude doit s'articuler avec les révisions de PLU en cours sur le territoire (St Ferréol, St Didier) qui prévoient également des zones à vocation économique. Poursuite du travail de veille foncière sur les tènements stratégiques.	
<b>Action 2 : Etude centre-bourgs</b>	Commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme en lien avec chef de projet, Petite Ville de Demain	Depuis plusieurs années, des signaux de faiblesses concernant la vitalité des centres-bourgs de l'ensemble de la collectivité apparaissent. Ils touchent toutes les communes à différents degrés : fermeture de commerces, vacance longue à très longue durée, logements inadéquats, problèmes de stationnement ou de circulation. Manque de visibilité d'identification des centres bourgs Problème de qualification des espaces publics	Une étude a donc été commandée à l'échelle de la Communauté de communes réalisée par le cabinet Cléadia. En parallèle, trois communes ont été labellisées Petites Villes de Demain et bénéficieront d'un accompagnement un peu plus fin.	1) Réalisation d'un diagnostic des 7 centres-bourgs 2) Définition des enjeux et des priorités pour chaque centre bourg 3) Réalisation d'un plan guide à l'échelle de la Communauté de communes pour définir les opérations à envisager 4) Tranche optionnelle : finalisation d'un plan d'action très précis avec préconisations à l'icht et rédaction de fiches actions Sur la base du plan guide, une convention valant ORT sera signée avec l'Etat par la CCCL. Elle s'intégrera dans le dispositif PVD mais pourra concerner l'ensemble des communes.	1) Réalisation d'un diagnostic des 7 centres-bourgs=> finalisation février 2022 2) Définition des enjeux et des priorités pour chaque centre bourg Mars-avril 2022 3) Réalisation d'un plan guide à l'échelle de chaque centre bourg pour définir les opérations à envisager avril à Juin 2022 Convention valant ORT signature en septembre/octobre 2022	1) Diagnostic des 7 centres bourgs réalisés et diffusés 2) Enjeux et priorités définis pour chaque centre-bourg 3) plan guide réalisé 4) Tranche optionnelle non affectée 5) rédaction et signature convention d'ORT en novembre	1) lancement d'une étude opérationnelle d'Amélioration de l'Habitat et voir si nécessaire de lancer une OPAH 2) travail sur le commerce et lancement d'une étude commerciale 3) lancement des travaux pour certaines communes	
<b>Action 3 : Mise en place progressive d'une saison culturelle intercommunale</b>	Commission Culture patrimoine	La Communauté de Communes, dans le cadre de la compétence culture propose une saison culturelle. Les communes, en règle et/ou par le biais du monde associatif, propose une saison culturelle locale. Les événements font l'objet de communications différenciées, peuvent avoir lieu au même moment et sont rarement complémentaires et concertés.	Travail de la commission pour une concertation auprès des communes. Concertation interne/externe sur le type d'événements communaux / intercommunaux Audit du fonctionnement passé Création d'un fond de soutien aux initiatives locales Encouragement des partenariats opérationnels communes/CCLS Internalisation de la saison culturelle lecture publique au sein des médiathèques	Travail de la commission autour de la définition de ce que pourrait être une saison intercommunale. Présentation des projets déposés en commission pour avis avant validation d'éventuels financements en bureau Enjeux : coordination action culturelle, concertation locale, mise en réseau des acteurs culturels	2021 : lancement de la démarche en commission, refonte organisation lecture publique Fin 2021 : premier appel à projet Premier semestre 2022, bilan et lancement du second appel à projet 2023 : bilan et évolution des dispositifs et de l'enveloppe dévolue	- Temps agents pour suivi du dossier - Mise en œuvre événementielle environ 50 000€/ an (saison culturelle+ partenariats)	2021 : lancement d'appel à projets à destination des associations du territoire. Une enveloppe de 1000 € pouvait être attribuée à chaque porteur de projet ; 2 recapitulés, 1 association retenue. Le fond de soutien a permis également de soutenir le déploiement de la Comédie itinérante 2023 : une réflexion est menée en commission Culture de travailler sur un sujet commun : le travail autour du patrimoine pourrait être le fil conducteur. La Saison culturelle interco doit également évoluer en fonction des calendriers programmés dans chaque commune	



ACTIONS	PILOTAGE	SITUATION	CHOIX DES OUTILS	DESCRIPTION ET ENJEUX	PLANNING PREVISIONNEL	IMPACTS PREVISIONNELS ATTENDUS	ETAT D'AVANCEMENT	SUITES A DONNER
<b>Action 4 : Prévention de la délinquance</b>	Commission Famille Enfance Jeunesse Prévention Délinquance	Le CISFD de la Communauté de communes est doté d'une équipe pluridisciplinaire qui intervient dans les transports scolaires et l'espace public. L'aspect répression de cette politique est lié uniquement à la mise en place d'une tournée automobile intercommunale. Dans le cadre du plan de mandat 2020-2026, il a été validé l'opportunité d'étudier la faisabilité d'un service de répression des incivilités mutualisé.	Travail de la commission pour une concertation auprès des communes	Travail de la commission autour de la définition de ce que pourrait être ce service, obsolescence des besoins et des souhaits politiques de chaque commune. Etude éventuelle de faisabilité : Amorce d'un travail réglementaire, coût et financement, scénario de fonctionnement... Enjeux : Tranquillité publique, pouvoir de police Maire/Président, mutualisation partielle, service « à la carte »	Fin 2021 lancement de la démarche en commission, premier trimestre 2022, positionnement de principe des communes, septembre 2022 étude éventuelle selon intérêt des communes	- Etude externe environ 20 000€ - Mise en œuvre éventuelle environ 250 000€/an	Questionnaire réalisé auprès des 7 communes membres en avril 2022 pour essayer de mieux cerner les besoins et attentes de chacun	Aucune suite donnée à ce projet
<b>Action 5 : Portail Familiales</b>	Commission Famille Enfance Jeunesse Prévention Délinquance	La Communauté de Communes a mis en place un portail famille pour l'accès à ses services enfance/jeunesse depuis plusieurs années. En 2021 ce service a été proposé aux communes afin de simplifier les démarches des familles avec un portail unique.	Travail de la commission pour une concertation auprès des communes Travail technique de lien avec l'administration des communes pour comprendre les besoins et le fonctionnement de chacun. Lien avec le prestataire pour adaptation de l'outil aux besoins des différents services Analyse comparative régulière pour adapter l'outil aux besoins et évolutions souhaitées par les différents partenaires	Travail technique de lien avec l'administration des communes pour comprendre les besoins et le fonctionnement de chacun. Lien avec le prestataire pour adaptation de l'outil aux besoins des différents services Analyse comparative régulière pour adapter l'outil aux besoins et évolutions souhaitées par les différents partenaires	Fin 2020 lancement de la démarche 1er semestre 2021 travail technique avec les communes Septembre 2021 mise en place du portail pour les communes qui le souhaitent 2022 points réguliers pour adapter l'outil aux besoins 2023 élargissement éventuel pour de nouveau service CCLS ou Communes	- Paiement de la base de données générale par la CCLS chaque année - Une personne en charge du suivi du portail	Les phases de mise en place du Guichet Unique sont déployées et l'outil est utilisé par les usagers. Des référents sont nommés et plus particulièrement une personne est en charge du suivi du Guichet Unique et fait le lien avec le prestataire	Déploiement du Portail familles pour le service RPE et parentalité. Evolution du Guichet Unique dont l'objectif est de faire évoluer les commissions d'admission pour les accueils en crèches. Faire le lien avec mon enfant.fr (service de la CAF) pour favoriser la communication aux familles et aux assistants maternels. Un outil qui devra favoriser la mise en place un observatoire de la petite enfance.
<b>Action 6 : Assainissement - Eau</b>	Commission Cycle de l'Eau	Au vu de la loi NOTRe, la Communauté de Communes a repris la compétence Assainissement aux communes-membres depuis le 1/01/2018 et la compétence Eau, au 01/01/2020. Lors de ces prises de compétences, les élus ont souhaité un transfert transparent pour les communes, la communauté de communes et l'usager, à service égal. Sur le territoire en matière d'Assainissement, cette compétence est exercée en régie par la CCLS sur 5 communes et via une DSP pour 2 communes. Pour l'Eau, trois modes de gestion régissent notre territoire : -Régie -DSP -Syndical Les communes ont souhaité rester la porte d'entrées des usagers pour l'assainissement et pour l'eau sur la commune d'Aurec sur Loire. Des conventions de gestion ont donc été mises en place pour l'exercice de ces compétences avec les communes. A l'usage, des difficultés organisationnelles, managériales et financières ont émergé : interventions non prioritaires pour les communes, dessaisissement des dossiers, qui fait qu'il y a un problème de recouvrement des PFAC, convergence tarifaire, inégalité de traitement par les usagers du même service, etc...	Lancer une étude organisationnelle pour l'exercice de la compétence Assainissement – Eau	Mettre en œuvre un mode de gestion optimisé, efficace et efficient en définissant une qualité de service homogène au territoire dans l'intérêt général de l'usager garantissant meilleur rapport qualité/prix pour lui.	Premier semestre : diagnostic initial du territoire et des compétences Troisième trimestre : étude de 2 modes de gestion avec un choix final Quatrième trimestre : mise en œuvre du mode de gestion retenu Début 2023 : Mode de gestion retenu opérationnel	- Coût de l'étude : 32 335 € financée à 50 % par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne - Deux agents en charge du suivi de l'étude	Lancement d'une étude organisationnelle pour l'exercice de la compétence assainissement A terme, disparition des conventions de gestions avec les communes pour confier ces missions à un prestataire de service. En parallèle, la collectivité continue de mener les travaux d'investissement sur l'ensemble des communes-membres en cohérence avec sa convergence traitaire	Debut 2023, reprise de la STEP de l'Alliance par un prestataire entraînant la fin de la mise à disposition de personnel et de la convention de gestion avec la commune de Pont Salomon. Debut 2023 rédaction d'un cahier des charges d'un marché de prestations pour l'ensemble de STEP et des réseaux du territoire communal jusqu'à fin 2025. En 2025, la collectivité envisage de passer un marché de DSP pour l'ensemble des 7 communes.

ACTIONS	PILOTAGE	SITUATION	CHOIX DES OUTILS	DESCRIPTION ET ENJEUX	PLANNING PREVISIONNEL	IMPACTS PREVISIONNELS ATTENDUS	ETAT D'AVANCEMENT	SUITES A DONNER
<p><b>Action 7 : SIG</b></p>	<p>Commission Bâtiments – Voiries - SIG</p>	<p>La démarche consiste à mutualiser des ressources sur la thématique du SIG. Les ressources identifiées sont : - Humaines avec la présence d'un agent spécialisé du SIG au niveau de l'intercommunalité et matériel avec le déploiement d'un nouveau WebSig Acropole au niveau de chaque communauté-membre du PETR. - Un réseau de SIGiste au niveau du PETR permet de travailler et d'optimiser des thématiques communes : adresses, mises à jour du cadastre, des PLU, etc... - La commission Bâtiments-Voiries-SIG permettra aux communes et à l'intercommunalité d'avancer conjointement sur des thématiques définies comme l'eau potable, l'assainissement et d'autres données de façon homogène sur le territoire</p>	<p>Optimisation de l'outil SIG Gain de temps à terme par un accès à de l'information cartographique facilité</p>	<p>Intégration et mise en œuvre de nouvelles bases de données : - Défense incendie SDIS - AEP (dès le SD achevé) - Diagnostic « Petites Villes de Demain » - Optimisation fiscale par les données MAJIC, LOVAC - Tourisme – Petit Patrimoine - Recensement des délaissés du Département imperméabilisés - « Vulgariser » l'accès au SIG par de la formation interne entre commune et communauté afin de démocratiser l'outil.</p>	<p>Enrichir la base de données SIG tout au long de l'année 2022, notamment par les données AEP à la fin du Schéma Directeur de la CCLL et du SELL, le maillage du territoire en matière d'eau potable, les points de défense incendie du SDIS, etc...</p>	<p>Temps agent à dégager pour mener de manière pertinente et efficace le développement de l'outil</p>	<p>Intégration des données du Schéma Directeur d'Assainissement au SIG. Toutes les communes ont accès à ces informations via Acropole</p>	<p>L'objectif est de continuer d'enrichir le SIG par différentes données : - Emplacement réseaux GAZ et EDF - Réseau éclairage SEMEV - Réseaux AEP - Etc... Tout en améliorant l'outil et en développant une application pour smartphone et tablette</p>
<p><b>Action 8 : Potentiel Photovoltaïque du territoire</b></p>	<p>Commission Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme  Commission Bâtiments – Voiries - SIG</p>	<p>La loi énergie-climat du 8 novembre 2019 introduit des modifications dans le code de l'urbanisme visant à autoriser l'implantation de systèmes photovoltaïques sur les délaissés routiers et les aires d'autoroute et à les favoriser sur les toitures et aires de stationnement des nouvelles surfaces commerciales. L'article L111-18-1 du code l'urbanisme impose désormais pour les nouvelles constructions (pour une exploitation commerciale, industrielle, artisanale ou espace de stationnement public couvert), dépassant une certaine emprise au sol, d'équiper la structure, d'un système de production énergétique et thermique sur un minimum de 30% de sa surface. Les constructions neuves, les bâtiments soumis à permis de construire et dont l'emprise au sol est supérieure à 1 000 m2 sont concernés par cette loi. Chaque année, les communes-membres ainsi que la communauté de communes construisent et/ou réhabilitent de nombreux équipements publics. Un potentiel conséquent de surface pourrait ainsi être équipée en panneaux photovoltaïques.</p>	<p>Etudier à l'échelle communautaire le potentiel constructif et de réhabilitation d'équipements publics susceptibles d'entrer dans le cadre de la loi énergie-climat et évaluer l'opportunité technique, financière, juridique d'un portage communautaire.</p>	<p>Evaluer et mettre en place une politique énergétique sur l'ensemble des équipements publics du territoire et l'implication de la collectivité dans cette démarche. Accélérer la transition écologique, Optimiser un parc de panneaux photovoltaïques afin de dégager des économies de fonctionnement, Mutualiser le process pour l'ensemble des communes-membres</p>	<p>Courant deuxième semestre 2022 : recensement des projets communaux et portage en parallèle des 2 projets communautaires en cours : la pépinière d'Aurec sur Loire et l'accueil de Loisirs d'Aurec sur Loire</p>	<p>L'impact sera organisationnel, financier et humain.</p>	<p>Un travail collaboratif est mené avec la commune d'Aurec sur Loire pour mettre en place un projet d'autocommunication partagé sur différents bâtiments communaux et communautaires. Une étude de faisabilité est actuellement en cours pour permettre aux collectivités de payer moins le coût de l'énergie et de pouvoir en maîtriser les évolutions sur du long terme.</p>	<p>Mettre en place une centrale de production sur le futur terrain immobilier ZA de la Flachère à Aurec sur Loire. Créer une entité pour gérer et si le modèle fonctionne le dupliquer sur d'autres communes.</p>

# ETUDE DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

## MUSEE DE LA FAULX - PONT SALOMON

Designation des lots	Marchés	
	Entreprises	Montant TTC
Lot N°1 : Atouts - Aménagements Extérieurs	ID/VIA	28 749,13 €
		23 957,81 €
		1 500,00 €
		3 134,50 €

Objet	Moins valeur	
	Montant HT	Montant TTC
Art 3.1 Tranchées Electricité & Télécom	1 500,00 €	1 500,00 €
Art 3.3.6.2 Somme à valoir	3 134,50 €	3 134,50 €

Objet	Plus valeur	
	Montant HT	Montant TTC
Caniveau salle des marteaux + Regard EP	1 500,00 €	1 500,00 €
		-1 634,50 €

Objet	Avenant	
	Montant HT	Montant TTC
		-1 634,50 €
		-1 981,40 €
		-6,82

Lot N°2 : Gros Œuvre Maçonnerie	MONTCHALIN	41 766,50 €	50 119,80 €
---------------------------------	------------	-------------	-------------

Seuil piéris et coffrage périmétrique	
Art 3.1.1.2.2 Branchement de chantier	560,00 €
Art 3.1.1.2.3 Base vie	5 500,00 €
Art 3.1.4.5 Muret BA	560,00 €
Art 3.1.5 Fagades	8 041,50 €
Art 3.1.6 Divers	3 000,00 €
Art 3.1.6.6 Somme à valoir	3 000,00 €
	20 661,50 €
	1 360,00 €

		-19 271,50 €	-23 125,80 €	-46,14
--	--	--------------	--------------	--------

Lot N°3 : Imperméabilisation Bassin extérieur	ODTP	54 361,50 €	65 257,80 €
---	------	-------------	-------------

Dépose/Repose des couvertures du bassin	
	1 495,00 €
Purge et reprise voute effondrée	748,00 €
	2 243,00 €

		2 243,00 €	2 691,60 €	4,12
--	--	------------	------------	------

Lot N°4 : Serrurerie	CHARREYRON Gilles	44 966,70 €	53 960,04 €
----------------------	-------------------	-------------	-------------

2 grilles 20/60 en acier corten sur salle expo	
	700,00 €
2 poteaux de renfort salle des marteaux	650,00 €
	1 350,00 €

		-7 170,00 €	-8 604,00 €	-15,95
--	--	-------------	-------------	--------

Lot N°5 : Menuiserie Bois Extérieure et Intérieure	COURBY CLONSONS SE	33 009,00 €	39 609,60 €
--	--------------------	-------------	-------------

Création chevêtre + fourniture dauphin fonte	
	2 936,30 €
Devis Descents EP sur antrès	4 291,58 €
	7 227,88 €

		4 521,88 €	5 426,26 €	13,70
--	--	------------	------------	-------

Lot N°6 : Plâtres - Peinture	GOUNON	20 761,87 €	34 514,36 €
------------------------------	--------	-------------	-------------

Art 3.2.1.1 Plafond CF12H	
	360,00 €
Peinture des poutrelles sur la totalité de la façade	4 025,65 €
	4 385,65 €

		-2 055,75 €	-2 466,90 €	-7,15
--	--	-------------	-------------	-------

Lot N°7 : Electricité	FRAISSE	69 837,75 €	83 805,30 €
-----------------------	---------	-------------	-------------

Divers points lumineux	
	1 286,90 €
	1 296,90 €
	-90 €

		-1 296,90 €	-1 556,28 €	-1,86
--	--	-------------	-------------	-------

<b>Total</b>		206 660,83 €	314 620,32 €
--------------	--	--------------	--------------

	18 086,53 €
--	-------------

		-24 063,77 €	-29 596,52 €	-8,31
--	--	--------------	--------------	-------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 16 MAI 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le seize mai,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,  
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ Mme JOLIVET,  
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. HAURY : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
M. DUFAURE DE CITRES : Pouvoir donné à M. SALGADO  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à Mme GINET  
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES :**

Mme TARERLAT  
Mme JANISSET  
Mme VILLEVIEILLE  
M. BLANCHARD

n° 20230516\_D\_082

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Schéma de**  
**Mutualisation : Bilan**  
**2022 des actions**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Dans le cadre de la mise en place du schéma de mutualisation de Loire Semène adopté lors du conseil communautaire du 17 mai 2022, Monsieur le Président indique au Conseil Communautaire que chaque année, un état d'avancement de ce schéma de mutualisation doit être présenté.

Monsieur le Président, Les Vice-Présidents et les Conseillères déléguées de chaque commission reprennent donc l'évolution de chacune des fiches actions sur le territoire de Loire Semène selon le tableau récapitulatif ci-joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le bilan annuel des actions du schéma de mutualisation.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 16 MAI 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le seize mai,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,  
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ Mme JOLIVET,  
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. HAURY : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
M. DUFAURE DE CITRES : Pouvoir donné à M. SALGADO  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à Mme GINET  
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES :**

Mme TARERLAT  
Mme JANISSET  
Mme VILLEVIEILLE  
M. BLANCHARD

n° 20230516\_D\_083

**Commission :**  
**Finances -**  
**Mutualisation**

**Objet : Budget Régie**  
**Assainissement :**  
**Décision Modificative**  
**n°1**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 2ème Vice-Président en charge de la commission Finances-Mutualisation propose au conseil communautaire de bien vouloir approuver la décision modificative n° 1 du Budget Régie Assainissement dont les écritures sont reprises dans le tableau ci-joint concernant :

- Un ajustement des dépenses d'investissement : une augmentation d'un montant de 17 000 € de l'opération n°131 « Travaux d'urgence réseaux » suite à trois interventions d'urgence sur la Commune d'Aurec Sur Loire, ajustée par une diminution de même montant de l'opération n°140 « Programme travaux assainissement 2023 ».

DM 1 REGIE ASSAINISSEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2315-131-912 : TRAVAUX D'URGENCE RESEAUX	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315-140-912 : PROGRAMME TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2023	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	17 000,00 €	17 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>17 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du Budget Régie Assainissement.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 16 MAI 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le seize mai,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,  
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET,  
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. HAURY : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
M. DUFAURE DE CITRES : Pouvoir donné à M. SALGADO  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à Mme GINET  
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES :**

Mme TARERLAT  
Mme JANISSET  
Mme VILLEVIEILLE  
M. BLANCHARD

n° 20230516\_D\_084

**Commission :**  
**Aménagement du**  
**Territoire,**  
**Environnement,**  
**Habitat et Tourisme**

**Objet : Parc**  
**Aqualudique :**  
**Avenant n°1 au**  
**marché de travaux**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir approuver  
l'avenant N°1 au marché pour :  
REALISATION D'UN PARC AQUALUDIQUE – COMMUNE D'AUREC SUR LOIRE  
Lot N°2 : hydraulique – Traitement de l'eau – Jeux Aqualudiques

Identification du titulaire du marché public :

HERVE THERMIQUE (Mandataire)  
237, Rue du Puits Lacroix  
42 653 SAINT JEAN BONNEFONDS

Détail de l'avenant :

- Création de points de puisage sur les plages, y compris canalisation en PEHD
- Fourniture et pose d'une pompe de relevage EU pour rejet des eaux issues des grilles de sol au réseau gravitaire.
- Fourniture d'obturateurs pour mise en hivernage

D'ajuster les quantités réellement réalisées en gros œuvre

Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %  
- Montant HT : 880 345,85 €  
- Montant TTC : 1 056 415,02 €

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %  
- Montant HT : 10 136,45 €  
- Montant TTC : 12 163,74 €  
- % d'écart introduit par l'avenant n° 1 au marché initial : + 1,15 %

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %  
- Montant HT : 890 482,30 €  
- Montant TTC : 1 068 578,76 €

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Approuve l'avenant de plus-value (+ 10 136,45 € HT) au marché de travaux à passer avec l'entreprise HERVE THERMIQUE, pour le lot N°2,
- Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 16 MAI 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le seize mai,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,  
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ Mme JOLIVET,  
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. HAURY : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
M. DUFAURE DE CITRES : Pouvoir donné à M. SALGADO  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à Mme GINET  
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES :**

Mme TARERAT  
Mme JANISSET  
Mme VILLEVIEILLE  
M. BLANCHARD

n° 20230516\_D\_085

**Commission :**  
**Culture - Patrimoine**

**Objet : Médiathèques  
et Bibliothèques  
communautaires :  
Elimination des  
documents**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 3<sup>ème</sup> Vice-Président en charge de la commission Culture-Patrimoine propose au conseil communautaire de définir une politique de régulation des collections des médiathèques et bibliothèques communautaires et de définir les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections des bibliothèques communautaires :

- élimination des ouvrages en mauvais état physique (lorsque la réparation s'avère impossible ou trop onéreuse)
- élimination des ouvrages dont le contenu est manifestement obsolète (exemple : les revues). Plus de 15 ans par rapport au dépôt légal
- élimination des ouvrages par rapport au nombre d'années écoulées sans prêt

Les ouvrages éliminés seront cédés gratuitement à des institutions ou des associations ou éliminés dans les déchetteries du territoire.

L'élimination de ces ouvrages sera constatée par un procès-verbal, mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire. Cet état se présentera sous forme de liste.

Les responsables des médiathèques procèderont à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus.

Les procès-verbaux d'élimination de documents seront signés par Monsieur le Président.

Un système d'échange d'ouvrages et de documents vers les points lectures sera également mis en place.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la politique de régulation des collections des médiathèques et bibliothèques communautaires ainsi que les critères et les modalités d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections des bibliothèques communautaires.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

François MARCEAU

Le Président,

Frédéric GIRODET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 16 MAI 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le seize mai,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPUIS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,  
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ Mme JOLIVET,  
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. HAURY : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
M. DUFAURE DE CITRES : Pouvoir donné à M. SALGADO  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à Mme GINET  
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES :**

Mme TARERLAT  
Mme JANISSET  
Mme VILLEVIEILLE  
M. BLANCHARD

**n° 20230516\_D\_086**

**Commission :**  
**Culture - Patrimoine**

**Objet : Musée de la  
Faulx : Avenants aux  
marchés**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Messieurs les Vice-Présidents en charge des commissions Culture-Patrimoine et Bâtiments-Voeries-SIG proposent au conseil communautaire de bien vouloir approuver les avenants à passer aux marchés de travaux pour le Musée de la Faulx à Pont Salomon, dont le détail est repris dans le tableau ci-joint.

Après avis favorable de la Commission d'étude d'offres de prix en date du 16 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les avenants à passer aux marchés de travaux pour le Musée de la Faulx à Pont Salomon.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »  
DU 16 MAI 2023

L'an deux-mille-vingt-trois,  
le seize mai,  
le Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,  
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 22

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 4

Absents : 0

Votants : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 10 mai 2023

**PRESENTS :**

Mme ADJERIOU, M. ARNAUD, M. BOMPIUS, Mme BONNEFOY, M. BUGNAZET,  
M. DURIEUX, Mme GINET, M. GIRODET, Mme GOMEZ, Mme JOLIVET,  
M. MARCEAU, M. MARCON, M. MASSARDIER, M. MOLLE, Mme PRADIER,  
M. RIVET, Mme ROYON, M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VALEYRE, M. VIAL,  
Mme VINSON

**EXCUSES REPRESENTES :**

Mme TEYSSIER : Pouvoir donné à M. VIAL  
M. HAURY : Pouvoir donné à Mme GOMEZ  
M. DUFALE DE CITRES : Pouvoir donné à M. SALGADO  
Mme CHALANCON-LYOTHIER : Pouvoir donné à Mme GINET  
Mme BENABDESLAM : Pouvoir donné à M. RIVET

**EXCUSES :**

Mme TARERLAT  
Mme JANISSET  
Mme VILLEVIEILLE  
M. BLANCHARD

n° 20230516\_D\_087

**Commission :**  
**Famille, Enfance,**  
**Jeunesse et**  
**Prévention de la**  
**Délinquance**

**Objet : Composition**  
**du Conseil**  
**Intercommunal de**  
**Sécurité et de**  
**Prévention de la**  
**Délinquance**

Monsieur François MARCEAU a été élu secrétaire de séance.

Madame la Conseillère déléguée en charge du volet Prévention de la Délinquance rappelle que par les délibérations en date du 21 janvier 2003, 11 Mars 2003 et 6 mai 2003, le conseil communautaire a décidé la création du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et en a arrêté sa composition.

Il est proposé de remettre à jour l'instance CISPD et d'arrêter la composition suivante :

- Formation Plénière :

Les représentants institutionnels :

- Le Président de la Communauté de Communes Loire Semène, Président du CISPD, ou son représentant, le Vice-Président et la Conseillère Déléguée en charge du CISPD ou leurs représentants
- Le Préfet de Haute Loire ou son représentant,
- Le Sous- Préfet d'Yssingeaux, ou son représentant,
- Le Procureur de la République ou son représentant,
- Les Maires des Communes membres de l'EPCI, ou leur représentant,
- Le Président du Conseil Départemental de Haute Loire, ou son représentant.

Les représentants des services de l'État désignés par le Préfet :

- Le Commandant de la Communauté de Brigades de Monistrol, ou son représentant,
- Les Gendarmeries de St Didier en Velay et Aurec sur Loire, ou leur représentant,
- Le Délégué du Préfet de Haute Loire, ou son représentant,
- L'Inspecteur d'Académie, ou son représentant,
- La Cheffe du pôle sécurité routière, ou son représentant,
- Le Directeur départemental de la Cohésion Sociale, ou son représentant,
- Le Directeur de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, ou son représentant,
- Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, ou son représentant.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
ou sous-Préfecture  
le :

Les représentants d'associations, établissements ou organismes agissant notamment dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de l'aide aux victimes, du logement, des transports collectifs, de l'action sociale ou des activités économiques :

- Le Président de la Mission locale d'Yssingeaux, ou son représentant,
- Le Président de l'association de Prévention spécialisée ANPAA, ou son représentant,
- La Présidente du CIDFF de Haute Loire, ou son représentant,
- Le Président de l'association ATR 43, ou son représentant,
- Le Président de l'association ASEA 43, ou son représentant,
- Le Président de l'OPAC 43, ou son représentant,
- Le gérant des Etablissements « Autocar Jaccon », ou son représentant,
- Les Cheffes de Centre des casernes de Pompiers Velay Semène et Aurec sur Loire, ou leur représentant,
- Le Président de l'association ACIJA de Monistrol sur Loire, ou son représentant,
- Le Président de la MJC d'Aurec sur Loire, ou son représentant.

- Formation restreinte :

La Cellule de veille est composée :

- Du Vice-Président Famille Jeunesse, Prévention de la CC Loire Semène,
- Du Conseiller délégué CISPD Loire Semène,
- De la Directrice des Services à la Population Loire Semène,
- De la Coordinatrice du CISPD Loire Semène,
- Du Chargé de mission du CISPD Loire Semène,
- Du Directeur de la MJC d'Aurec,
- Du Directeur de la Mission Locale d'Yssingeaux,
- Du Directeur de l'association ACIJA de Monistrol sur Loire,
- Des Educateurs spécialisés /Responsable ASE Jeune Loire,
- Des Infirmières scolaires/Assistentes sociales,
- Des responsables d'EVS de St Just Malmont et Aurec sur Loire,
- Des Responsables de polices municipales ou rurales de la CCLS (ASVP AUREC),
- Des Principaux des collèges du Territoire Loire Semène, ou CPE,
- Du Directeur de l'OPAC 43,
- Du Directeur Général de l'association ASEA 43,
- De la Directrice et coordinatrice de projets du CIDFF de Haute-Loire,
- D'un conducteur des Etablissements « Autocar Jaccon »,
- Du référent Haute Loire de l'association ADTEEP 43.

En fonction des besoins, les membres de la cellule de veille peuvent élargir consensuellement les réunions en y invitant des personnes ressources.

- Groupes de travail :

Les groupes de travail et d'échange d'informations du CISPD sont des instances réunissant des techniciens locaux sur des problématiques concrètes et de proximité portant sur un territoire de la commune ou de l'intercommunalité ou une thématique particulière.

Les groupes de travail sont composés de l'équipe d'animation du CISPD et d'acteurs de terrain exerçant sur le territoire de la CCLS. Les membres du groupe de travail peuvent décider d'inviter ou d'associer d'autres partenaires jugés utiles pour les travaux à mener.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la mise à jour de l'instance CISPD ainsi que sa composition présentée ci-dessus.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance

Le Président,

François MARCEAU

Frédéric GIRODET